

Séance du 26 mars 2018

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 18 décembre 2017
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 18 décembre 2017
4. Informations du Bureau
5. Projet AOMC :
 - Présentation par les TPC
 - Questions
6. Rapport 2017 de la commission permanente « Aménagement du territoire et Agglomération »
7. Gestion des déchets :
 - Développement de la motion « Règlement sur la gestion des déchets – Ajout d'un alinéa à l'article 37 »
 - Développement de l'interpellation « Taxe au sac : et les cas particuliers ? »
 - Réponse et avis du CM sur les deux interventions
 - Discussion générale
 - Vote de la motion
8. Postulats :
 - Protéger le patrimoine de nos villages
 - Pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel
 - Pour une valorisation de la culture sur la commune de Collombey-Muraz
 - Label No littering
 - Pour des parcs à vélos couverts
9. Interpellation :
 - Promotion économique
10. Reprise du travail du Président du Conseil municipal : prises de position et questions
11. Informations du Conseil municipal
12. Questions
13. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chers public, je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 26 mars 2018.

Le Conseil Général a été convoqué en date du 7 mars dernier, soit dans le délai réglementaire. Les interventions ont également été mises à votre disposition dans le délai prévu par le Règlement. Merci aux intervenants et à l'administration communale pour leur travail. La séance de ce soir, et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Je dois excuser ce soir Messieurs David Gaillard, Jacky Borgeaud et Philippe Udressy.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina: Bonsoir.

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrissey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Excusé.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Excusé.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

CONSEIL GENERAL

Gollut Emmanuel, Présent.
Hohenauer Maryline, Présente.
Jomini Jonathan, Présent.
Kunz Reto, Présent.
Lattion Eric, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Ostrini Olivier, Présent.
Parvex Joël, Présent.
Parvex Romain, Présent.
Rohrbach Eva, Présente.
Rouiller Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Excusé.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

Intervention de Vuille Côme: Le décompte fait état de 42 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Nous passons au point 2 : « Approbation de l'ordre du jour ».

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: L'ordre du jour comporte 13 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. J'en profite pour, désolé pour ce soir mais nous n'avons qu'un écran. Y a-t-il des propositions de modifications de cet ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé. Nous passons au point 3 : « Approbation des procès-verbaux du 18 décembre 2017 ».

CONSEIL GENERAL

Je tiens à remercier tout d'abord la secrétaire du Conseil Général et l'administration pour leur rédaction. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

3. Approbation des procès-verbaux :

Intervention de Vuille Côme: S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 18 décembre 2017, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Ce n'est pas le cas. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 18 décembre 2017 sont priés de lever la main !

Refus ? Abstentions ? Le procès verbal mot-à-mot du 18 décembre 2017 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel du 18 décembre 2017, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 18 décembre 2017 sont priés de lever la main ! Refus ? Abstentions ?

Le procès-verbal décisionnel du 18 décembre 2017 est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour : "les Informations du Bureau".

4. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côme: Le Bureau s'est réuni en date du 27 février 2018 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, le Bureau a déclaré recevable cinq postulats et une motion et pris connaissance de deux interpellations tandis qu'un postulat a été retiré par son auteur. Une question écrite a également été déposée et vous sera envoyée avec sa réponse dans les documents de la prochaine séance. Le Bureau, d'entente avec le Conseil Municipal, a décidé de mettre toutes les interventions pendantes à l'ordre du jour de ce soir, à l'exception d'un postulat qui sera traité ultérieurement.

Sur demande du Conseil Municipal, le Bureau a d'ores et déjà décidé d'attribuer à la commission permanente "Aménagement du territoire et Agglomération" le mandat d'étudier la révision du plan de zones et du Règlement communal sur les constructions. A ce stade, le dossier est toutefois encore à l'étude auprès du Conseil Municipal.

Ces diverses informations vous ayant été communiquées, nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour : « Projet AOMC ».

5. Projet AOMC :

Intervention de Vuille Côme: Les TPC nous font l'honneur d'être parmi nous ce soir pour nous faire une présentation du projet du nouveau tracé de l'AOMC. A la suite de celle-ci, vous pourrez poser des questions aux intervenants directement ou au Conseil Municipal.

CONSEIL GENERAL

Je passe la parole au Conseil Municipal peut-être pour une brève introduction et la présentation des intervenants.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, donc très brièvement parce que c'est un dossier qui a déjà été traité plusieurs fois, notamment par les médias, et puis que la population a pu aussi déjà s'approprier en partie, mais qui arrive maintenant à un moment crucial, le moment de la mise à l'enquête et des dernières possibilités d'actions eh bien l'idée c'était d'avoir une présentation de ce projet de l'AOMC en particulier sur le territoire de la commune de Collombey-Muraz. Et pour effectuer cette présentation, on a la chance d'avoir avec nous Grégoire Praz, le directeur des Transports Publics du Chablais, j'ai envie de dire nouveau, mais maintenant ça fait déjà quelques mois qu'il a pris ses fonctions et Grégoire Favre qui est le chef de projet de cette modification au niveau de l'AOMC, auprès des TPC. Donc je pense qu'on peut leur passer la parole sans attendre.

Intervention de Praz Grégoire : Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs du Conseil Général, Mesdames et Messieurs du Conseil Communal, merci de nous offrir la possibilité de vous présenter ce projet qui nous tient à coeur. C'est un projet vraiment important pour les TPC. C'est un projet qui va changer le visage de l'AOMC et qui va déterminer, qui est déterminant pour les cent prochaines années. Nous avons une petite présentation avec le chef de projet, Monsieur Favre qui prendra la parole pour la partie technique. On va juste vous montrer la situation actuelle, vous la connaissez mieux que nous, on ne va pas trop s'attarder, les objectifs, le projet général puis après quelques points particuliers. Et bien sûr, on est là pour répondre à vos questions, discussions et tous les divers.

La situation actuelle, avec un mixte train-route donc on parle de mode "tram", dès que le train est sur la route on est avec ce mélange dans un mode particulier, ce n'est plus du ferroviaire pur, on est vraiment en mode "tram". Avec une circulation quand même conséquente au niveau des voitures et un nombre de trains actuellement de septante mais qui est quand même amené à augmenter, puisqu'on nous veut augmenter nos prestations et augmenter la cadence.

Nous avons bien sûr plusieurs passages à niveau non-sécurisés, c'est vraiment un thème important dans la région, une sécurité non-garantie et puis vraiment un problème d'exploitation, respect du temps de parcours, forcément quand on est sur la route, on dépend aussi de la circulation routière et ça pose quelques problèmes.

Les objectifs du projet. Avant tout, c'est un projet de sécurisation. Donc ça c'est important, c'est vraiment l'optique de sécuriser tout le tracé, donc de séparer la partie ferroviaire et la partie routière. Pour ce faire, nous avons étudié toutes les possibilités et nous avons déterminé, vous verrez on vous présentera en détail celle qui permet d'avoir une meilleure sécurité. Ça c'est vraiment la base du projet. Ensuite, eh bien on a une échéance qui est 2023, avec une mise en conformité obligatoire par rapport à la LHand. Donc ça veut dire mise en conformité de toutes nos haltes, gares et bien sûr matériel roulant, sur cette ligne, nous avons la chance déjà d'avoir du nouveau matériel roulant, conforme à la LHand, mais ce n'est pas le cas sur toutes les lignes. Alors la LHand c'est la loi sur la mobilité réduite, sur les personnes à mobilité réduite, donc ça implique d'avoir des quais à hauteur pour faire un embarquement directement, ça implique aussi au niveau de l'affichage de l'information voyageur, même au niveau de la distribution, tous ces éléments-là.

Et puis le dernier objectif qui en découle la sécurisation, ça permet de faire un gain en temps de parcours. C'est vraiment presque, on peut presque dire un objectif secondaire puisque le premier est la sécurisation,

CONSEIL GENERAL

mais comme on n'est plus mélangé avec la circulation, on permet de gagner en temps de parcours, donc d'être plus productif et de pouvoir augmenter la fréquence.

Donc voilà un peu les objectifs du projet, je vais laisser la parole maintenant à notre chef de projet pour vous présenter en détail tous ces éléments.

Intervention de Favre Grégoire : Bonsoir Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter le projet de sécurisation de l'AOMC entre Collombey-Muraz et Monthey. Tout est montré sur le principe sur ce plan où aujourd'hui, vous avez le tracé jaune qui, depuis Aigle entre dans Collombey-Muraz est en site "tram" donc en conflit avec la route, jusqu'après la route de la Vallée et ensuite en site propre jusqu'à Monthey-Ville, avec un gros passage à niveau ici devant le Centre commercial Manor pour joindre le Val-d'Illiez en direction de Champéry. Il y a effectivement plusieurs passages à niveau, donc celui de la route Montagnier qui est sécurisé mais qui, voilà, ça reste un passage à niveau. Il y a plusieurs passages à niveau ici qui sont non-sécurisés. Et puis les autres sont sécurisés mais quand même avec des risques assez importants puisque finalement il n'y a pas de barrières par exemple sur celui-là, ce n'est réglé que par des feux. Donc l'objectif c'est de s'affranchir complètement du conflit rail-route. Et puis la solution qui a été déterminée après plusieurs études et plusieurs variantes c'est depuis la zone du Corbier, ici où on a la halte du Corbier, entrer en souterrain pour franchir en dénivelé la route de Montagnier. Ici la création d'une halte qui sera souterraine, franchir en dénivelé sous la voie CFF, prolonger la tranchée couverte, c'est une tranchée couverte ce n'est pas un tunnel, le plus loin possible et ensuite on est parallèle à la voie CFF jusqu'à la gare de Monthey.

Depuis la gare de Monthey, on a une double-voie qui revient en direction du site de Giovanola, et de nouveau on fait une liaison avec le Val-d'Illiez et de nouveau nous nous mettons en souterrain pour passer sous le chemin des Dailles, sous la route cantonale et ressortir vers Monthey-En Place pour nous rejoindre sur le tracé existant. Tous les passages à niveau sont supprimés sur le tracé jaune. Et celui du passage de la route de Clos-Donroux et de l'Avenue du Crochetan à Monthey, qui aujourd'hui est un passage à niveau avec une seule voie CFF va être condamné. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, avec une cadence à l'heure des trains CFF, c'est deux trains par heure. Après, nous aurons trois voies de chemin de fer avec des cadences à la demi-heure voire au quart d'heure pour certaines heures de pointe, ça peut faire jusqu'à seize trains à l'heure, donc une fermeture de passage à niveau de plus de quarante minutes, ce qui n'est pas acceptable tant du point de vue de la mobilité que je crois aussi dans le cadre légal dans les directives de l'OFT. Donc ce projet-là, ce passage à niveau-là sera condamné. Les rues Clos-Donroux et du Crochetan seront mises en cul-de-sac et en desserte locale communale et remplacées par une traversée depuis la route de Clos-Donroux jusqu'au chemin des Dailles et la route cantonale qui sera en dénivelé sous les voies de chemin de fer et qui se raccroche sur les deux voies routières. Voilà en gros, le tracé. Donc on supprime la halte de Collombey, la halte de Monthey- En Place, la gare de Monthey-Ville et on recrée ici une gare de Collombey qui sera mixte, qui sera en même temps que la gare CFF donc il y aura des liaisons entre la gare CFF et la gare AOMC, c'est pour ça qu'on l'appelle Collombey. On crée une nouvelle halte ici Monthey-Giovanola, qui permettra de desservir rapidement les centres commerciaux et les quartiers d'habitations qui se développent sur le secteur de Giovanola, et une nouvelle gare à Monthey. Voilà en gros le projet.

Maintenant si je vais dans l'organisation du projet, juste pour vous montrer que c'est un projet quand même relativement complexe, il y a beaucoup d'intervenants. Donc ici, nous avons la direction de projets qui est interne aux TPC avec tous ses mandataires. Nous avons un comité technique qui a travaillé pendant deux ans et qui coordonnait au niveau technique tous les projets qu'il pouvait y avoir autour de l'AOMC, donc représenté par des membres des deux communes, par les TPC, par le canton du Valais, par les CFF et par l'OFT. Et puis, donc c'est là que les communes de Collombey-Muraz et Monthey sont intervenues, et puis un comité de pilotage, aussi, piloté par le Conseiller d'Etat Jacques Melly, avec des deux communes

CONSEIL GENERAL

représentées par leur président respectif, le Président des TPC Monsieur Borloz, le directeur des TPC et un représentant des CFF. Donc tout ça pour dire que c'est un projet d'envergure, beaucoup d'intervenants, beaucoup de coordinations et je crois que l'organisation a été mise en conséquence pour y arriver.

Ce schéma-là montre en fait un peu toute la coordination qu'il a dû faire autour de ce projet, donc vous retrouvez le projet AOMC ici dans ses grandes lignes avec la gare de Monthey, Giovanola et Corbier. En bleu ce sont tous les projets dit "connexes" qui sont en lien en interface avec le projet de l'AOMC, mais qui ne font pas partie de la mise à l'enquête mais dont nous avons dû tenir compte quand même. C'est ici tout l'aménagement du futur quartier de Clos-Donroux, l'interface Giovanola avec des aménagements communaux. Tout l'interface du Corbier où là, il y a une école, il y a la halte CFF, il y a le passage de mobilité de la commune de Collombey-Muraz et il y a certainement des projets à venir aussi au niveau de l'aménagement de ces surfaces, des plans de quartier privés. L'aménagement de la place de la gare à Monthey, un nouveau projet de quai à gare à Monthey, plus tout ce qui est en lien avec notre projet réellement, c'est à dire la nouvelle route Clos-Donroux, une modification du chauffage à distance sur une partie de son tracé le long de nos voies, une nouvelle liaison de mobilité douce et des modifications des installations CFF, tout cela nécessaire à notre projet. Voilà pour la complexité et les projets connexes.

Peut-être le planning ! Donc nous avons attaqué les études de détail au début 2016. Et nous avons déposé le dossier d'approbation des plans à l'Office Fédéral des Transports la semaine passée, non il y a même deux semaines, le 15 mars 2018. L'Office Fédéral des Transports va ouvrir une procédure et va demander au canton de mettre à l'enquête publique. On espère normalement à partir du 20 avril, l'enquête publique devrait être déposée dans les deux communes de Collombey-Muraz et de Monthey. Deux ans de procédure à peu près pour avoir un permis de construire donc début des travaux à peu près début 2020 avec une mise en service pour le tronçon Aigle-Monthey fin décembre 2023 et le raccordement au Val-d'Illiez fin décembre 2024.

Nous avons commencé il y a déjà longtemps une communication, notamment avec tous les propriétaires impactés par le projet, nous avons commencé en été 2017. Nous continuons, nous avons vu tous les propriétaires touchés par le projet, les présentations aux autorités communales entre l'automne 2017 et aujourd'hui, et puis une communication grand public qui va se faire à partir d'avril - mai avec une conférence de presse qui aura lieu le 19 avril, et des pavillons d'exposition du projet, dans la commune de Collombey-Muraz et dans la commune de Monthey, à partir du 20 avril, date à laquelle on espère mettre à l'enquête. Voilà pour la communication.

Au niveau du montant des investissements c'est un montant conséquent de 150 millions de francs, avec une précision de plus ou moins 20 % au stade actuel de l'étude, qui est financé à 85 % par les fonds de la Confédération, le fonds d'infrastructures ferroviaires de la Confédération et 15 % qui sont le solde restant à charge du canton du Valais et des deux communes de Collombey-Muraz et Monthey.

Quelques zones particulières. Ici vous avez la zone de Montagnier, avec la gare actuelle du Corbier et c'est là que nous entrons en terre pour passer sous la route cantonale, sous le préau de l'école du Corbier, et sous le champ propriété de la commune devant le collège du Corbier. Vous voyez les techniques, c'est une technique tranchée couverte. Donc on creuse, on bétonne et on remblaie. Ça c'est le premier passage, donc premier passage à niveau supprimé : route de Montagnier.

Le Corbier, donc nous avons une halte souterraine au Corbier, avec des quais de 80 mètres. Donc vous avez le collège ici, vous avez la halte CFF qui est ici, vous avez le passage sous-voie actuel dessiné en noir ici, et la gare, la future gare souterraine de 80 mètres de long avec une rampe d'accès conforme aux prescriptions pour la mobilité réduite qui vient ici sortir devant le (c'est un foyer je crois) la Meunière et puis un nouveau passage aussi de mobilité douce pour accéder au collège et aux quartiers plus à l'est de

CONSEIL GENERAL

Collombey-Muraz. Ici on a la liaison verticale qui permet d'accélérer, on a ici pour monter au collège et la liaison directe avec la halte CFF de Collombey.

Voilà une image à quoi pourrait ressembler la gare souterraine de Collombey. C'est une image ça ne veut pas dire que ça sera exactement ça. Mais on va faire tout ce qu'il faut pour qu'elle soit le moins austère possible et le plus accueillante possible. Un autre passage important sur la commune c'est la route de St-Didier. C'est effectivement un axe de transit qui est quand même assez important, qui compte pour la commune et des modifications de projets ont été apportées pour ne pas condamner ce passage à niveau. Dans un premier temps la rue était de nouveau en cul-de-sac, était mise en cul-de-sac parce que l'AOMC n'était pas complètement enterré. On a décidé de le prolonger pour conserver cet axe. Et aussi pour protéger les immeubles, tout près à côté par rapport à l'exploitation ferroviaire. Donc c'est une amélioration de projet par rapport au premier devis. Ça coûte quelque chose et l'OFT est entré en matière pour le financement et a accordé le financement de ces surcoûts pour ces améliorations de projets.

On va changer de commune, la gare de Giovanola. Ça c'est un peu technique mais vous avez ici la route de Clos-Donroux - Avenue du Crochetan, la voie qui vient de Collombey, la voie qui part sur le Val-d'Illiez et nous avons ici une gare avec quai central et accès par-dessous, dénivélé et puis possibilité de transit de mobilité douce aussi par ce passage inférieur. Voilà à quoi pourrait ressembler une vue depuis la gare de Giovanola. Avec ici les habitations du quartier des Dailles, le départ sur Val-d'Illiez, une des halles conservée du site industriel Giovanola, et puis une image synthèse qui peut montrer à quoi ça va ressembler.

Je vous ai parlé de la nouvelle route qui va remplacer le transit Clos-Donroux - Crochetan sur la commune de Monthey, donc c'est ce transit qui aujourd'hui se fait là, avec la grande halle de Giovanola, le Centre commercial ici donc cette route là sera en cul-de-sac et une nouvelle traversée entre Clos-Donroux et l'Avenue de France, par-dessous les voies CFF et de nouveau à niveau sur le chemin des Dailles, remplacera ce transit-ci. C'est une obligation de mettre à l'enquête cette route-là, enfin une obligation par l'Office Fédéral des Transports de mettre à l'enquête cette route-là dans la même procédure que l'AOMC, puisque l'AOMC ne peut pas fonctionner sans cette nouvelle route. Donc on doit obtenir le permis de construire en même temps.

Une autre modification assez importante du projet qui a été faite durant ces années d'étude, la première variante, on parle du raccordement de Val-d'Illiez. Donc ici vous avez le site Giovanola, la future gare qui sera là. La première variante était un viaduc qui passait dans les champs derrière le Centre commercial. Et il a été décidé de passer en souterrain pour préserver beaucoup de choses, notamment, l'aspect paysager, et aussi l'aspect foncier. C'est aussi une modification de projet importante qui coûte quelques millions, et là aussi l'Office Fédéral des Transports est entré en matière et a accordé le financement de ces surcoûts.

Voilà, la gare de Monthey alors un peu technique aussi, c'est une nouvelle gare avec quatre voies à quai, donc vous avez les quatre voies AOMC ici, avec deux nouveaux quais plus une voie qui sera sur le quai commun avec le quai actuel CFF. Et puis ici en rouge, un nouveau projet de quai des CFF avec un passage inférieur pour l'accès aux quais. Ce projet CFF n'est pas mis à l'enquête en même temps que le nôtre mais il a fait l'objet d'une très grande coordination aussi avec la commune de Monthey et les TPC, afin d'arriver à une image de la gare telle qu'on pourrait se l'imaginer à Monthey, depuis les quais ou depuis la nouvelle place de la gare telle qu'elle est étudiée par la commune de Monthey avec effectivement le passage inférieur pour l'accès aux nouveaux quais CFF, mais qui est aussi un passage du transit pour la mobilité entre l'est et l'ouest des voies ferrées.

La mobilité douce, aujourd'hui elle longe les voies, enfin elle vient de Muraz, elle traverse sur la route de St-Didier, elle traverse les voies, longe les voies de chemin de fer, retransverse les voies CFF à Giovanola et prend la route du Tonkin. Donc effectivement la voie jaune sera remplacée puisque c'est là que vient

CONSEIL GENERAL

s'inscrire la trace de notre nouveau tracé, elle sera remplacée par une nouvelle piste de mobilité douce, de l'autre côté des voies, assurant ainsi une continuité de toute la voie de mobilité douce depuis Muraz jusqu'à la gare de Monthey.

Une dernière chose, alors on n'a pas encore les photos-montages de ce que sera Collombey-Muraz dans cinq ans, mais il est clair que l'espace restitué par l'absence, par le départ des voies TPC, est remis aux collectivités publiques, à la commune, au canton, à eux d'en faire bon usage. Je sais que de toute façon ils planchent sur des projets de mobilité douce, d'aménagements urbains et ça c'est en cours de réflexion. Voilà j'en ai terminé. Et puis on est à disposition pour des questions si vous en avez. Merci.

Intervention de Vuille Côme Merci beaucoup pour cette présentation. Je ne sais pas si le Conseil Municipal veut rajouter quelque chose, sinon j'ouvre la discussion à l'assemblée pour toute question ou remarque ! Oui, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui Nathalie Cretton. Vous avez parlé d'un montant de Fr. 150 millions avec 85 % pour la, enfin ce sera la Confédération qui couvrira ce montant, les 15 % restants c'est le canton et les deux communes de Monthey - Collombey. Est-ce qu'on a le chiffre exact du pourcentage que la commune de Collombey devra payer ?

Intervention de Buttet Yannick: Oui, on a le chiffre. Donc effectivement c'est 85 % pour la Confédération 15% pour le canton et les communes. Dans ces 15 % le canton va prendre 70 % donc il restera 30 % à charge des communes de Monthey et Collombey-Muraz et nous on prend 1/3 du 30 %. Donc en clair, on prend 1,5 % du total, soit 2,25 millions sur les 150 millions.

Intervention de Vuille Côme: Des questions ? Oui, Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer. Vous avez parlé de l'augmentation de la cadence, je voulais savoir si vous avez prévu de commander des nouvelles rames ou est-ce que la flotte actuelle suffit ? Merci.

Intervention de Praz Grégoire : Alors l'augmentation de la cadence est prévue avec ce projet donc à partir de 2023 sur la plaine entre Aigle et Monthey. Les rames actuelles nous permettent de faire cette cadence, mais dans la future commande du matériel roulant, on prévoit quand même une option pour du matériel roulant supplémentaire. Donc on prévoit si on doit le mettre en renfort, rouler deux rames ensemble par rapport à la capacité, mais pas par rapport à la cadence.

Intervention de Vuille Côme: Merci, questions ? Je tiens à remercier Messieurs Grégoire Praz et Grégoire Favre des TPC pour la présentation de ce soir et pour être venus à notre séance.

Intervention de Buttet Yannick : Peut-être, je propose qu'on puisse obtenir la présentation pour qu'on puisse la transmettre aux Conseillers généraux et la mettre sur notre site Internet si c'est possible. Parfait.

Intervention de Vuille Côme: Merci beaucoup, merci et bon retour. Bonne soirée.

CONSEIL GENERAL

Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour : "Rapport 2017 de la commission permanente Aménagement du territoire et Agglomération".

6. Rapport 2017 de la commission permanente « Aménagement du territoire et Agglomération »

Intervention de Vuille Côme: Comme le prévoit l'article 19, alinéa 6, de notre Règlement, la commission permanente doit faire régulièrement mais au minimum une fois par année, un rapport au Conseil Général sur les objets de sa compétence.

Ce n'est donc plus comme la dernière législature, un rapport du Président de la commission mais bien un rapport de la commission elle-même. Vous avez tous reçu ce rapport en annexe de l'ordre du jour. Je passe la parole au Président de la commission Monsieur José Sotillo pour la présentation de ce rapport.

Intervention de Sotillo José: José Sotillo Président de la commission. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues Mesdames et Messieurs, je passe la parole à Madame Maryline Hohenauer, rapporteur.

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer. Rapport d'activités de la commission d'Aménagement du territoire et Agglomération pour l'année 2017.

Je vous la fais courte. Donc la commission s'est rencontrée à quatre reprises. La séance constitutive a eu lieu le 9 mars en présence du Président du Conseil Général, présent. La commission a été mandatée pour étudier trois mandats : la STEP, le mandat de l'agrandissement de la STEP qui nous a été confié. Nous avons réalisé une visite sur place puis une présentation du dossier par le Bureau Holinger et le service technique. Lors de la séance finale sur le dossier, après un vote, la majorité de la commission accepte la réalisation des travaux pour l'agrandissement de la STEP avec la conduite et l'évacuation au Rhône.

Le dossier Pimento : la commission a reçu le mandat d'étudier le projet Pimento. Il s'agit d'un projet d'installation de serres par la Migros, sur notre territoire communal, il devait être réalisé assez rapidement mais finalement, prend plus de temps qu'annoncé. Il serait en attente du côté du canton et de la Confédération.

Agglo : La commission a reçu le mandat de la part du Bureau. Nous n'avons eu aucune séance en commun avec Monthey comme demandé. Nous avons des difficultés de recevoir les informations de la part du Copil. Nous sommes informés en même temps que la population par les médias. Une séance en commun avec la commission de Monthey et le Copil a été demandée. Nous sommes toujours en attente. A ce sujet on aura des précisions de Monsieur Sotillo plus tard.

Le Président de la commission remercie les collègues de la commission pour le travail fourni lors des séances et la qualité des discussions et des recherches, voilà, merci.

Intervention de Sotillo José: José Sotillo, Président de la commission. Alors effectivement, quelques jours après la dépose du rapport, nous avons avec Monsieur David Puipe Président de la commission Agglo de Monthey. Nous nous sommes vus à plusieurs reprises et puis nous avons voulu être proactifs et nous avons mis à l'ordre du jour une séance avec les Présidents des communes de Collombey-Muraz Monsieur Yannick Buttet et Monsieur Stéphane Coppey Président de la commune de Monthey. Quelques commissaires étaient présents et puis nous avons pu avoir une séance vraiment constructive où nous avons pu mettre des choses à plat et nous avons grâce à cette séance, notre commission sera invitée pour une présentation

CONSEIL GENERAL

par une délégation de la municipalité et cela avant le budget afin d'avoir une vision de projets qui seront définis sur l'aménagement du territoire et au niveau de l'agglomération, une séance est aussi prévue dans le courant de l'été, une fois que nous aurons les réponses de la Confédération avec justement les Présidents et le Copil.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le Président, j'ouvre donc maintenant la discussion générale sur ce rapport si quelqu'un a des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas, donc, je clos ce point. Je remercie la commission et son rapporteur et nous passons au point 7 de l'ordre du jour : "Gestion des déchets".

7. Gestion des déchets :

Intervention de Vuille Côme: Le Bureau, d'entente avec les déposants et conformément à l'article 37 alinéa 2 du Règlement a décidé de mettre à l'ordre du jour ensemble et en un seul point une motion et une interpellation relative au Règlement sur la gestion des déchets.

Ainsi, nous allons procéder comme suit : Développement de la motion, Développement de l'interpellation, Réponse et avis du Conseil Municipal sur les deux interventions, Discussion générale et au besoin vote de la motion.

Si cette manière de procéder n'appelle pas de remarque de votre part, nous allons donc passer au développement de la

Motion "Les Verts" par Nathalie Cretton : Règlement sur la gestion des déchets ajout d'un Alinéa à l'Article 37

et je passe la parole à Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Alors Nathalie Cretton, cheffe de groupe des Verts. Alors Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs, Mesdames les Conseillères et Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Lors de la mise en place du nouveau Règlement sur la gestion des déchets et l'introduction de la taxe au sac, chaque commune a pu s'inspirer d'un document-type, provenant du canton. Dans ce document-type il est proposé d'inscrire un Article intitulé "mesure sociale" qui stipulait qu'à chaque naissance ou qu'en cas d'incontinence attestée par certificat médical, la commune est à même d'offrir gratuitement des sacs taxés. Les Verts tiennent à révéler avec satisfaction que dans le Règlement de notre commune, la distribution gratuite de 80 sacs de 35 litres pour chaque naissance a été retenue. Par contre, rien n'est prévu pour les personnes incontinentes.

Lors de l'élaboration du nouveau Règlement sur la gestion des déchets, il avait été proposé d'insérer un alinéa particulier concernant ces personnes incontinentes. Cette proposition avait été refusée concernant ces personnes incontinentes, sous prétexte que cette offre allait stigmatiser les bénéficiaires de cette mesure.

Or, après plusieurs investigations, nous avons constaté que bon nombre de communes valaisannes ont intégré à leur Règlement un article spécifique ou ont inséré dans les mesures sociales d'accompagnement dudit Règlement, des aides pour ces personnes souffrant d'incontinence ou de toute autre maladie produisant d'importants déchets.

Pour exemple, par le biais du CMS, donc le Centre-médico-social, Sierre, Sion, Martigny, Veysonnaz, Vouvry, Vionnaz et j'en passe offrent des sacs taxés sur présentation d'un certificat médical. A Fully, ce

CONSEIL GENERAL

sont les pharmacies qui les distribuent et à Grône, ces sacs peuvent être retirés auprès de l'administration communale.

En conclusion, par cette motion, les Verts souhaitent que le Conseil Municipal ajoute au Règlement sur la gestion des déchets, un nouvel alinéa à l'art. 37 qui stipule : « Toute personne souffrant d'incontinence ou toute personne malade produisant d'importants déchets peuvent retirer gratuitement 30 sacs de 35 litres par an sur présentation d'une attestation médicale ». Ceci je l'ai pris dans différents Règlements qui se trouvaient dans les communes qui ont instauré justement cet article.

Voilà, alors les Verts comptent sur le soutien des Conseillers généraux ainsi que celui du Conseil Municipal pour introduire ce nouvel article et les en remercient déjà par avance.

Intervention de Vuille Côme: Merci à Madame Cretton. Nous passons au développement de l'interpellation Parti Socialiste Centre-Gauche et cosignataires par Madame Véronique Chervaz "Taxe au sac et les cas particuliers". Je passe la parole à Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. La mise en vigueur de la taxe au sac a incité grand nombre de citoyens à opérer un tri plus rigoureux des déchets ménagers afin de diminuer les coûts liés à l'achat des sacs.

Aujourd'hui, tout citoyen a le choix de trier et d'économiser ou de ne pas trier et augmenter son "budget poubelles". Si mon affirmation était vraie, cela ne poserait aucun problème.

Or, certains de nos concitoyens n'ont pas le choix. Notre groupe a été interpellé par des familles qui ont à leur charge des personnes handicapées et qui ne peuvent réduire la quantité de déchets produite. Ces familles sont dans l'incompréhension. La commune, il est vrai, a pensé aux familles qui ont des enfants en bas âge en distribuant 80 sacs de 35 litres. Nous demandons donc à la municipalité si elle entend prendre des mesures particulières pour ces familles et pour les adultes incontinents afin de régler cette iniquité. Je vous remercie.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Chervaz, je passe maintenant la parole au Conseil Municipal pour sa réponse sur les deux interventions.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, alors voici la réponse du Conseil Municipal vis-à-vis de cette motion. Donc le Conseil Municipal est favorable au dépôt d'une motion permettant l'examen de l'opportunité d'introduire une mesure d'accompagnement pour les personnes produisant des déchets en raison d'une affection physique ou d'un handicap. Néanmoins, au sens de ce dernier la proposition ressortant de la motion n'est pas faite en termes généraux, il ne répond ainsi pas à l'article 31 du Règlement du Conseil Général.

Le Conseil Municipal propose ainsi d'accepter la motion à condition que celle-ci soit rédigée en termes généraux, permettant un examen de la situation. Ainsi, la conclusion de cette motion qui a été déposée pourrait être que le Conseil Municipal étudie la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets afin d'y introduire une mesure d'accompagnement permettant aux personnes souffrant d'une affection physique ou d'un handicap, qui implique une production importante de déchets, de bénéficier d'un soutien par la distribution d'un nombre de sacs taxés à déterminer.

Je crois que par-là même on répond aussi à l'interpellation qui a été faite à ce sujet.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale sur les deux objets. Monsieur Gex-Fabry !

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Bonsoir à toutes et tous. Le groupe UDC remercie les deux groupes dépositaires pour leur préoccupation commune à la nôtre. Pourquoi est-elle commune à la nôtre ? Parce que cette problématique nous a interpellés, peut-être trop tard me direz-vous, juste avant la mise en place de la taxe au sac. C'est pourquoi à la mi-janvier déjà j'interpellais verbalement Mikaël Vieux pour faire part de ce sujet à l'ensemble du Conseil Communal. Le groupe UDC désirent trouver une solution au plus vite et ce, sans attendre le 26 mars, nous nous réjouissons aujourd'hui de voir que le Conseil Communal a travaillé sur ce sujet et pense à trouver une solution. Par ces deux textes, les auteurs de la motion et de l'interpellation désirent au fond la même chose, la même chose en empruntant des chemins différents, puisque l'interpellation laisse une certaine souplesse au Conseil Communal, contrairement à la motion sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir afin d'introduire un article supplémentaire dans le Règlement visant à garantir 30 sacs gratuits pour les personnes incontinentes et celles produisant d'importants déchets.

Le groupe UDC s'est longuement penché sur la question et s'est renseigné à plus large échelle concernant cette problématique de déchets, que l'on considère particulière. Que l'on parle de naissance ou de personnes incontinentes, les besoins en couches et protections ne seront jamais pareils, chaque situation étant différente. Par là, nous savons que certains enfants auront une nécessité à porter des couches plus longtemps que d'autres. Comme les personnes incontinentes ou celles produisant d'importants déchets liés à une maladie comme des pansements et autres, toutes ces personnes n'ont pas les mêmes besoins et ne produiront pas la même quantité de déchets de type protection. Certaines personnes n'en auront besoin que la nuit par mesure de précaution, et d'autres devront en porter à longueur de journée, ce qui peut occasionner jusqu'à trois fois plus de déchets.

L'idée de donner un certain nombre de sacs taxés est louable et peut être une solution à nos yeux.

Cependant, comment être au plus juste par rapport à la situation de la personne lorsque toutes sont traitées à la même enseigne en se voyant offrir annuellement 30 sacs taxés sur présentation d'un certificat médical ! En se renseignant sur les solutions trouvées par les communes pour régler cette problématique, l'une d'elles nous a interpellés. La commune d'Orbe, dans le canton de Vaud, laisse à ses citoyens l'occasion de jeter leurs couches-culotte et protections dans des sacs transparents non taxés. Cette solution peut être des plus intéressantes non seulement pour le citoyen qui pourrait utiliser ces sacs uniquement pour les couches de leurs enfants mais également pour la commune qui n'aurait pas à offrir des sacs taxés. Cette solution pourrait être plus juste également en ce qui concerne les personnes incontinentes puisque, comme déjà dit, celles-ci ne sont pas égales face à cette problématique en termes de quantité effective de protections utilisées pendant l'année.

D'un point de vue moral maintenant, l'utilisation de ces sacs transparents leur permettrait de garder l'anonymat sur cette situation déjà pas facile à vivre, sans encore devoir se justifier pour avoir droit à des sacs taxés gratuits afin d'éviter justement toute stigmatisation.

Nous savons que la solution parfaite n'existe pas mais une solution pour remédier à cette situation devra être trouvée. Concernant la motion, nous ne l'accepterons pas, pas ce soir du moins, car nous pensons que l'idée que nous venons d'évoquer a le mérite d'être étudiée par la municipalité afin de pouvoir définir ce que nous voulons pour nos citoyens en ayant toutes les cartes en main. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Monsieur Birbaum !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PLR a également cosigné l'interpellation du Groupe Socialiste Centre-Gauche. Sans redire ce qui a été dit précédemment, nous souhaitons également une distribution de sacs-poubelles taxés offerte, pour ces personnes incontinentes. Le principe qui justifie l'utilisation de ces sacs et celui du pollueur-payeur. Donc ayant pour objectif que les individus réduisent de leur plein gré leur production de déchets. Mais dans le cas de personnes incontinentes, celles-ci par définition, ne contrôlent pas leur production de déchets. Ainsi la logique, d'ailleurs sur le principe, ne s'applique que difficilement à elles. Ainsi, nous soutenons une distribution de sacs taxés afin de tenir compte de leur difficile situation personnelle.

La motion devant être rédigée en termes généraux par l'article 31, alinéa 1, nous invitons donc le Groupe des Verts à restreindre leur demande sur la conclusion.

Intervention de Vuille Côte: Merci, Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. Pour le Groupe PDC, cet ajout dans le Règlement des déchets est humainement et socialement une bonne chose. Par contre, effectivement, il n'est pas rédigé en termes assez généraux et nous semble trop limitatif si je peux me permettre cette expression. Sa rédaction trop précise empêcherait d'avoir une vision plus large des besoins éventuels de personnes souffrant d'autres handicaps. Et cette motion, telle que rédigée, pourrait léser ces personnes auxquelles nous n'aurions pas pensé.

Nous acceptons cette motion pour autant que les signataires acceptent une version beaucoup plus large qui nous serait proposée par la municipalité.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres interventions ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, alors Nathalie Cretton donc toujours pour Les Verts. Donc je tiens juste quand même à préciser à l'UDC, comme quoi, quand il y avait l'élaboration du Règlement, nous avons proposé de mettre un article concernant ces personnes et ça avait été refusé, vu le problème de la stigmatisation de ces personnes. Je pense sincèrement que des sacs transparents, j'ai bien peur que ça stigmatise les personnes en allant les déposer au bord de la route. Ça me fait un peu souci quand même ! Bon pour revenir donc, j'ai bien entendu les remarques du Conseil Municipal et effectivement, alors nous sommes prêts à restreindre. Le but premier, c'est d'aider et de soutenir les personnes qui ont des handicaps qui produisent beaucoup de déchets. Donc pour nous, il n'y a aucun souci. Si effectivement, ça a permis à toute l'assemblée de pouvoir ouvrir une discussion et de prendre conscience de ceci, notre but est atteint. Donc merci au Conseil Municipal d'étudier la faisabilité de la chose. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Avant de revenir sur la motion, je vais quand même clore la discussion générale et demander à l'interpellante si elle veut s'exprimer brièvement et dire si elle est satisfaite ou non de la réponse ? Madame Chervaz ?

S'agissant de la motion, je propose, puisqu'apparemment il y a un consensus sur la version du Conseil Municipal, si on peut la reformuler pour être sûr, ensuite de poser la question si quelqu'un veut la combattre ou pas, cas échéant si elle ne sera pas combattue, elle sera acceptée tacitement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Oui, très volontiers alors ce que nous proposons, c'est que la conclusion soit que le Conseil Municipal étudie la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets afin d'y introduire une mesure d'accompagnement permettant aux personnes souffrant d'une affection physique ou d'un handicap, qui implique une production de déchets supérieure à la moyenne, de bénéficier d'un soutien par la distribution d'un nombre de sacs taxés, à déterminer.

Intervention de Vuille Côme: Merci pour cette formulation. Est-ce que quelqu'un veut combattre la motion telle qu'elle serait transformée ?

Ce n'est pas le cas, si cela convient, la motion est donc acceptée à ces conditions. Je vous remercie et nous passons donc au point 8 : les "Postulats".

8. Postulats :

Intervention de Vuille Côme: Je vous rappelle la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat. Ensuite, la discussion générale est ouverte, je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale par un membre du Conseil Général ou par la municipalité, le postulat est accepté tacitement. Sinon, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil Municipal avant le vote.

8.1 Postulat PDC par Emmanuel Gollut : "Protéger le patrimoine de nos villages". Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. Mesdames et Messieurs. Si vous ne l'avez pas encore constaté, j'aime les vieilles pierres et j'admire toujours la beauté de certaines constructions bâties par ceux qui nous ont précédés. Alors oui, je sais que les normes concernant l'énergie, l'isolation et la protection de la nature imposent de plus en plus de contraintes au niveau de la construction et que ces normes exigent d'autant plus d'investissements lors de la réfection de bâtiments anciens. Et la plupart des promoteurs le savent aussi puisque l'on préfère raser le vieux pour construire du neuf. On peut le comprendre et, parfois, on peut surtout le regretter. Je me souviens du débat à Collombey, il doit y avoir 40 ans, concernant l'ancienne cure de notre Village. Fallait-il la raser ou pas ? Cette vieille et coûteuse bâtisse. Et je m'en souviens, j'avais voté pour sa démolition.... Comble de l'ironie, cela fait plus de dix ans que j'y répète toutes les semaines avec le chœur mixte et chaque fois je remercie les anciens qui ont su lutter pour ne pas la démolir. Quel bonheur que de monter ces vieilles marches en marbre de Collombey et de se retrouver sous une charpente admirable pour répéter nos chants.

Alors, en voyant la polémique autour du Buffet de l'AOMC ou encore plus en voyant les splendides demeures bourgeoises qui systématiquement à Monthey sont rasées, le PDC de Collombey-Muraz trouverait intéressant que l'on fasse le tour de notre patrimoine bâti, des puits, des fontaines, des vieilles bâtisses afin de ne pas regretter la démolition d'un témoin essentiel de notre passé local. D'ailleurs, l'Association du Vieux Collombey-Muraz a déjà fait une partie de ce travail avec une étude assez poussée concernant nos puits et nos bassins.

C'est pour toutes ces raisons que le PDC de Collombey-Muraz demande à notre Conseil Communal d'effectuer l'étude d'un inventaire du patrimoine bâti de nos villages et de fixer les biens à protéger selon ISOS. Toutes les autres mesures de protection existantes, par exemple au niveau cantonal, devant, évidemment être utilisées. Merci de votre attention et je compte sur votre soutien.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre donc la discussion générale. Oui, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR. Rappelons le contexte. Dans une ville voisine une mise à l'enquête de la destruction d'une bâtisse ancienne a entraîné un torrent de réactions diverses: oppositions, pétitions, dossiers qui restent en suspens, tout s'est enchaîné. L'autorité exécutive n'a pu que constater son impuissance car le bien immobilier était de nature privée. Si l'on regarde les dispositions légales du Règlement communal des constructions et des zones, l'article 1 alinéa 4 déclare que la commune se doit «de protéger les valeurs historiques et culturelles, ainsi que les sites naturels dignes d'intérêt». De plus une procédure de protection du patrimoine bâti est prévue par le canton en trois étapes : inventaire, classement et enfin mise sous protection. Un postulat demandant la réalisation de ces trois étapes a été accepté il y a deux semaines par le Conseil Général Monthey-san. Rien de tout cela ici ce soir, comme l'a très bien rappelé Monsieur le Conseiller général Emmanuel Gollut, ce postulat ne demande qu'une étude pour réaliser un inventaire. Donc nous sommes au tout début du processus. Pourtant nous ne pouvons pas attendre d'être devant un projet de démolition pour se poser la question sur l'intérêt éventuel d'un bâtiment. Posséder un inventaire du patrimoine bâti en bonne et due forme permettrait d'agir de manière proactive afin d'entamer des discussions avec les propriétaires de ces biens et de trouver des solutions appropriées. Cela éviterait de se retrouver dans des situations avec un tel tollé populaire soulevé par la récente mise à l'enquête de la destruction du Buffet de la gare AOMC ou, lors des dernières années, celui du bâtiment du café de l'Helvétia. Nous soutenons donc ce postulat et proposons également que l'association «Le Vieux Collombey-Muraz» puisse être approchée par la commune pour aider à la réalisation de ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t'il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas, le postulat n'ayant pas été combattu est donc accepté tacitement.

Nous passons au point

8.2 Postulat PLR, par Thomas Birbaum : "Pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel".

Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR. Ce soir je vais vous parler d'un serpent de mer. Cette réflexion sur un espace intergénérationnel et interculturel n'est pas nouvelle. La commission "culture, vie en commun et jeunesse" avait déjà eu le mandat de réfléchir à un tel lieu. Le résultat : pas grand chose. C'est pour cela que le groupe PLR revient avec ce projet qui nous tenait à cœur. En effet, c'est un projet que nous souhaitons réellement qu'il voit le jour. Dans mon postulat, vous l'aurez peut-être remarqué, j'ai voulu laisser la porte la plus large possible pour la réflexion. On a pu me reprocher précédemment de trop cibler mes postulats, ainsi pour celui-ci tout reste ouvert. Ce que je veux, c'est faire naître la réflexion autour d'un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel. Bref un espace multifonctions. Cela pourrait être un espace qui accueillera des expositions tenues par une association, un lieu de rencontre entre nouveaux arrivants et locaux, entre jeunes et moins jeunes. Cela pourrait être un espace de dialogue autour des problématiques jeunes. Des collaborations pourront également être engagées avec le service de la jeunesse ou culture de la ville voisine, tel Soluna. Cela pourrait être également un espace de soutien pour les associations de jeunesse établies sur la commune. Bref toutes les pistes restent ouvertes.

CONSEIL GENERAL

Ce n'est pas une idée nouvelle. Dans les objectifs de législature 2013-2016, il y avait la mention de la volonté de création d'un lieu culturel. C'était un des objectifs particuliers du Conseil Municipal. Dans l'année 2016, il s'agit même d'un des objectifs de l'année 2016. Hors, on ne trouve rien à ce sujet dans le rapport d'activité de la même année. La commission "Culture, vie en commun et jeunesse" avait déjà eu le mandat de faire cette réflexion, mais l'étude était tombée à l'eau.

Dans le programme de législature 2017-2020 du Conseil Municipal, il est également fait mention d'étudier la faisabilité d'un lieu de rencontre des générations cette fois. Au sens du groupe PLR, il ne faut pas seulement se limiter à la maison des générations mais aussi utiliser l'objectif de lieu interculturel de 2013-2016 et faire les deux ensemble, pour un espace intergénérationnel et interculturel. Ce postulat est assez large pour permettre également d'intégrer les réflexions qui ont peut-être déjà été lancées au sein de la Municipalité.

Ainsi, mes chers collègues, je vous demande d'accorder votre voix à ce projet. En soutenant ce postulat, vous allez faire naître la réflexion autour de cet espace de rencontre. En soutenant ce projet, vous demandez au Conseil Municipal de rendre dans les 12 mois, un rapport avec des propositions sur l'opportunité ou non, de mettre en place un espace qui amènera une plus-value certaine à notre commune.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. Mesdames et Messieurs. Pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel c'est très bien.

Le Groupe PDC approuve ce postulat. Cependant je tiens à vous signaler que cette thématique effectivement est au programme de la législature en cours et que nos conseillers municipaux s'y attelleront très rapidement. Alors nous ne le combattons pas, afin d'avoir les informations utiles concernant ce thème.

Par contre, cette proposition liée à certains postulats ou autres, impliquerait un coût non négligeable et nos finances communales qui connaissent, il est vrai, une certaine embellie devront faire face sous peu à des investissements non négligeables et déjà connus, telle que la future caserne des pompiers pour ne citer que cet investissement-là. Alors oui, ce sera très intéressant d'avoir cette étude, mais n'oublions pas les incidences financières. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de Groupe UDC. Bonsoir tout le monde. Pour un espace de rencontres intergénérationnel et interculturel.

Après étude et discussion du postulat, le groupe UDC est d'avis de rejeter ce texte. En effet, l'idée d'un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel est louable. La construction de cet espace en est une autre. Aujourd'hui, si une association de la commune par exemple désire organiser un événement, plusieurs espaces sont à disposition : salle de la Cassine, salle des Combles, salle de la Maison de commune, Maison du Village, Carnotzets, salles Multiactivités, etc. Il y a également différentes manifestations organisées tout au long de l'année, réunissant jeunes et moins jeunes, nouveaux habitants et locaux, qui mériteraient peut-être une réflexion permettant d'augmenter le nombre de participants ou les rendre encore plus attractives avant de créer une nouvelle structure.

CONSEIL GENERAL

Nous pensons aux différentes Fêtes des villages, marché du terroir, Fête nationale, le carnaval, etc. De plus, cette étude demandée fait partie déjà aujourd'hui du programme de législature de la municipalité, point deux du thème de vie "sociale et intégration".

Laissons donc à nos conseillers le temps de préparer, débattre de la faisabilité ou non de cet espace, ou nous proposer une toute autre idée. Nous remercions le Groupe PLR et plus particulièrement son chef de groupe, pour relever régulièrement les objectifs de législature de la municipalité par le dépôt de ses textes. Mais nous ne souhaitons pas qu'à chaque séance de ce Conseil un de ces objectifs soit repris dans une nouvelle interpellation dans le seul but de remplir son mémoire, pour les futures campagnes électorales. En finalité, ce n'est pas le non sur le fond, mais sur la forme et la manière d'agir. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Vannay. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Bonsoir tout le monde. Alors dans un cadre de travail professionnel, j'ai eu la chance de pouvoir visiter une Maison de quartier, la Maison de Chailly à Lausanne et j'ai trouvé ce lieu vraiment magnifique.

On a vu à travers cette Maison un échange entre les personnes, une grande mixité, vraiment une vie où toutes les générations étaient confondues et elles ont pu partager des moments conviviaux entre elles. Donc elles se croisent, elles communiquent. Ça part de tout petit, ça va jusqu'aux personnes âgées qui vont jouer aux cartes dans un lieu comme ça.

Donc nous Les Verts, nous sommes extrêmement favorables à ce genre de vie, à ce genre d'espaces qui pourraient être créés dans notre propre commune car on sent que c'est important quand même d'avoir un mélange entre les générations. Tous les petits-enfants n'ont pas forcément la chance d'avoir des grands-parents à proximité. Et là on peut vraiment mélanger les générations entre elles et je vous assure que c'est vraiment quelque chose d'extrêmement important et extrêmement enrichissant pour tout le monde. Donc et en plus de ça, ce projet n'était pas seulement le projet pour les jeunes, on aurait pu dire on veut une Maison des jeunes, non c'est un projet vraiment, c'est un projet pour toutes les générations. Donc le Groupe des Verts vous encourage vivement à soutenir ce postulat. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Le Conseil Municipal veut-il intervenir ? Je vous passe la parole.

Intervention de Knubel Natercia: Oui, Natercia Knubel pour la Municipalité. Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs les Conseillers généraux. Alors le Conseil Municipal est très favorable à la création d'une Maison des jeunes ou des générations ou inter-communautaire. On l'appelle comme on veut ou on l'appelle les trois choses.

Je voulais juste quand même rappeler à Monsieur Birbaum, le déposant, qu'effectivement c'est au programme de législature, que le programme est ensuite décliné en année de législature, et que c'est au programme de l'année 2019. Mais on voit aucun inconvénient à commencer l'étude déjà maintenant puisque vous le demandez. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Encore des interventions ? Monsieur Birbaum !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Merci pour ce que vous avez dit. C'était juste que dans le programme de législature c'était seulement la « Maison des générations » et je me suis dit qu'on pouvait quand même mettre le côté interculturel mais je vois que vous êtes en train de me dire que c'était quand même prévu dedans. Très bien, donc je vais quand même juste, eh bien merci à tous de votre soutien, je vais quand même juste répondre à l'UDC comme quoi, moi je ne prépare pas mes prochaines campagnes en déposant les interventions au Conseil Général. C'est juste que j'en dépose parce que j'ai été élu pour le faire.

Donc voilà juste ce que j'avais à dire en tout cas. Et merci en tout cas de votre soutien.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des interventions sur ce sujet ? Si ce n'est pas le cas, la discussion générale est close. Le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer le premier signataire, Monsieur Birbaum, le représentant du Conseil Municipal, Madame Knubel. Ok nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat "Pour un espace de rencontres intergénérationnel et interculturel" sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Abstentions?

Par 33 oui, 8 non et 0 abstention le postulat est accepté.

Postulat 8.3 Parti Socialiste Centre-Gauche par Olivier Ostrini : "Pour une valorisation de la culture sur la commune de Collombey-Muraz". Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Ostrini Olivier: Olivier Ostrini, Parti Socialiste Centre-Gauche. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. La question qui se pose à travers ce postulat est la place que notre commune souhaite donner à la culture. Qu'entend-on par le mot culture ? Pourquoi la culture ? La culture ce n'est pas seulement un théâtre, une exposition, un concert mais c'est l'ensemble des arts qui caractérise notre société. Il faut donc penser à la culture au sens large, l'offre proposée par les sociétés locales n'est pas du tout à remettre en cause, mais il s'agit d'événements ponctuels. Une commune telle que la nôtre se doit de présenter à la population une offre diversifiée à la hauteur d'une commune de 9'000 habitants. En effet, la culture n'est pas le petit sucre que l'on ajoute quand les caisses le permettent, ça doit être un élément majeur de la vision politique. Pourquoi ? D'abord la culture est un élément fédérateur qui interroge, qui crée des discussions. Ensuite c'est la vitrine d'une commune, Port-Valais n'est pas uniquement connu pour des parcs d'attractions mais aussi grâce à une saison culturelle à son échelle et qui s'est développée avec le temps, du Croution à la salle Tauredunum. Enfin, la culture crée un lien social, elle est le ciment entre les citoyens, un lieu de partage et de convivialité. Elle tisse des relations non seulement entre les générations mais aussi entre les différentes communautés. Une commission vient d'être créée et le Groupe Parti Socialiste Centre-Gauche s'en réjouit. Ce postulat permet de fixer une échéance, d'inciter la commune à aller au bout de ce projet et de donner des réponses concrètes dans un délai raisonnable afin de pouvoir présenter une offre avant la fin de cette législature.

On nous avancera peut-être le fait que ça y est, les finances vont mieux, le Parti Socialiste Centre-Gauche veut dilapider les économies communales ! Il n'en est rien. Il est possible d'organiser des manifestations, des Festivals à faible coût si l'on fait preuve de créativité et si l'on regarde ce qui se fait ailleurs en Romandie. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir soutenir ce postulat.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. Mesdames et Messieurs, le Groupe PDC va combattre ce postulat pour trois raisons. D'abord nous avons voté dans le sens de ce postulat, qui est très bien, en approuvant le budget. Donc ce n'est pas une idée absolument nouvelle. Ensuite pour préciser, nous avons voté ce budget au point 309.300.00 de notre dernier budget, un montant de Fr. 2'500.-- pour créer une commission permanente dont le rôle, entre autres, est de mettre sur pied des événements culturels. Dans le même budget, au point 309.317.00 est allouée la somme de Fr. 20'000.- pour la mise sur pied de manifestations culturelles.

Enfin, à l'heure actuelle, cette commission est en train de se constituer enfin de travailler sur ce thème. Ceci étant précisé, il nous paraît inutile donc de faire une étude sur un sujet déjà traité et en route.

Pour toutes ces raisons, le Groupe PDC combattra ce postulat, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Thomas Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR donc pour nous, très court, ce postulat pose la légitime question de la politique culturelle de la commune. Que voulons-nous promouvoir ? Que soutenons-nous ? Que mettons-nous à disposition pour des expos ? Existe-t-il un espace interculturel ?

Comment collaborons-nous culturellement avec la ville voisine ? etc. Donc, pour nous ce sont des questions d'actualité et nous le soutenons.

Intervention de Vuille Côme: D'autres interventions ? Le Conseil Municipal veut intervenir ? Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour la Municipalité. Alors, merci pour ce postulat qui est très intéressant mais qui est déjà réalisé. On avait déjà eu l'occasion d'en discuter donc je vous avais dit, vous avez voté ce plénum au mois de décembre, un budget Fr. 2'500.-- pour la création d'une commission culturelle qui n'existait pas jusqu'à maintenant. On avait une commission animation mais pas une "animation culturelle" à proprement dit et vous avez aussi accepté un montant de Fr. 20'000.-- pour la mise sur pied de manifestations culturelles pour cette année.

Donc, pour répondre à Monsieur Ostrini, oui ça sera dans un délai raisonnable, la commission est constituée, on travaille, on a pris contact avec des artistes, il y aura quelque chose avant la fin de l'année et l'idée, comme vous avez répondu au moment du budget, c'est de créer dès l'année prochaine une mini saison culturelle sur la commune, on va proposer entre 4 et 6 fois par année en fonction du budget que vous allez nous allouer à la fin de l'année 2018, et en fonction du temps qui sera à disposition parce que l'idée c'est pas d'entrer en concurrence avec les sociétés locales, c'est de compléter ce qu'il y a déjà. Et pour rappel on a aussi une troupe de théâtre sur la commune qui s'appelle le théâtre du Rovra, qui vient de nous offrir deux week-ends de représentations magnifiques. Donc c'est un début et on va continuer avec la commission culturelle. Pour toutes ces raisons, on vous propose de retirer votre postulat.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, la discussion générale est close, le postulat ayant été combattu peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le représentant du Conseil Municipal. Monsieur Ostrini!

Intervention de Ostrini Olivier: Olivier Ostrini, Parti Socialiste Centre-Gauche. Alors on ne va pas retirer le postulat parce que ça fait partie d'une politique globale que nous demandons. Et puis on entend bien en effet la présence de cette commission, c'est simplement, les délais sont tenus ça sera très bien, nous on veut juste institutionnaliser ça pour être sûr que ça va réellement se faire par la suite.

Intervention de Vuille Côme : Madame Knubel veut encore intervenir !

Intervention de Knubel Natercia: Oui, Natercia Knubel. A partir du moment où c'est une commission du Conseil Municipal, elle est institutionnalisée, elle est présente, on ne va pas l'effacer l'année prochaine parce qu'on a décidé que finalement il n'y avait pas de politique culturelle sur la commune !

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que le postulat est donc maintenu ? Monsieur Ostrini, oui ?

Nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat "Pour une valorisation de la culture sur la commune de Collombey-Muraz" sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Abstentions ? Par 11 oui, 24 non et 6 abstentions, le postulat est donc refusé.

Intervention de Vuille Côme:

8.4 Postulat Les Verts par Carole Morisod "Label No littering". Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Le littering ce qui veut dire "déchets sauvages" est une charge pour les communes et un impact visuel et environnemental important. La communauté d'intérêts pour un monde propre IGUS qui a été fondée en 2007 par la coopérative IGORA et PET-recycling a mis sur pied un label no-littering pour encourager les communes, les villes et les écoles à lutter contre ce fléau. Ce label, entré en vigueur en 2017 a été décerné à 20 villes, 18 communes et 27 écoles de Suisse. En Valais, les villes et communes de Sion, Viège, Naters et Loèche possèdent ce label, tout comme celles de Fribourg, Payerne, Lugano et Zürich pour n'en citer que quelques-unes.

Le coût du littering en Suisse est extrêmement élevé. Selon une étude publiée en 2011 de l'Office Fédéral de l'Environnement, les charges de nettoyages dues aux littering dans les communes et les transports publics représentent en 2010 quelque 192 millions de francs. Sur ce montant, 144 millions de francs sont déboursés par les communes. Ce qui correspond à 75 % des frais, et près de 48 millions de francs par les transports publics.

Donc le fait d'acquiescer ce label permet aux communes de mettre en place des mesures efficaces avec un suivi personnalisé et ainsi de réduire considérablement ces coûts de nettoyages et désagréments qui en découlent. Pour obtenir ce label "no-littering", les communes doivent remplir un cahier des charges qui est très peu contraignant et surtout qui est gratuit. Donc c'est pour ça que Les Verts vous demandent de soutenir ce postulat qui n'est pas une charge financière pour la commune mais au contraire qui est vraiment une économie pour toutes les communes, merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre donc la discussion générale. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. Ce postulat part d'une bonne idée, cependant il est inutile puisqu'il est à bout touchant au niveau de la municipalité. Une fois de plus, en se renseignant auprès de l'administration communale, nous aurions pu éviter de prendre du temps pour un sujet qui a déjà été pensé, étudié et prêt à être finalisé par la municipalité. Comme ce postulat est inutile le Groupe PDC le combat.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Monsieur Vanay !

Intervention de Vannay Damien : Vanay Damien. Label "no-littering". Même si le groupe UDC soutient la démarche de ce label, nous combattons le postulat car nous nous sommes renseignés avec notre représentant à la municipalité, il nous a répondu que ce label est en cours de travail pour l'obtention.

Le groupe UDC propose aux partis concernés de se renseigner à la commune pour pas que l'on perde du temps, en plus il y avait d'autres postulats à traiter et nous les avons mis de côté à la dernière séance du Bureau. Merci de votre compréhension.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour les Verts. Alors en réponse à Monsieur Gollut, ainsi qu'à Monsieur Damien Vannay, nous on trouve fort dommageable que ce ne soit pas inscrit dans le Colombes & Murailles, tout simplement ! Si vous aviez mis dans Colombes & Murailles, effectivement on n'aurait jamais déposé ce postulat. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? La municipalité ? Je passe la parole à Monsieur Turin !

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour la Municipalité. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Effectivement, notre commune n'est pas épargnée par le littering. Et puis au-delà de cette problématique déchets, environnement et pollution, le littering doit être considéré comme une incivilité. Et dans ce contexte, les deux communes de Monthey et Collombey-Muraz ont mis en place depuis deux ans, un groupe de travail sous l'impulsion des "travailleurs sociaux hors murs", un groupe de travail qui s'appelle "qualité de vie, espaces publics", le QVTEP, qui est constitué de représentants de différents horizons de la commune, notamment des Conseillers communaux, la police de Monthey, les écoles, l'APE donc Association des Parents d'élèves, le semestre de motivation, l'architecte de Ville de Monthey, des représentants des travaux publics des deux communes. Et dans ce contexte eh bien le groupe de travail a défini quatre objectifs principaux : 1) Travail en raison et coordination. 2) Actions préventives, information et sensibilisation. 3) Réglementation et répression. 4) Infrastructures et urbanisme.

Par la suite, chaque commune a constitué un sous-groupe, selon un inventaire des problématiques qui peuvent différer entre les deux communes. Donc finalement elles peuvent différer mais elles restent

CONSEIL GENERAL

complémentaires entre Monthey et Collombey-Muraz. Concernant notre commune, les thèmes sélectionnés sont notamment : la mise à jour de la charte "vivre ensemble". Je vous en parlerai juste après parce qu'il y a le littering aussi là-dedans. Des recommandations pour l'aménagement de la nouvelle zone AOMC. On en a entendu parler avant, effectivement, il y a aussi intérêt dans ce contexte-là à réfléchir aussi aux aménagements qui vont accompagner cette nouvelle zone. Et l'action de prévention littering.

Alors nous y voilà. Donc pour ce qui est de cette action de prévention littering, le Conseil Communal a décidé fin 2017, voire avant, je me souviens plus exactement de la date, sur proposition du groupe de travail donc et puis, une proposition également, donc il faut rendre à César donc à Jean-Luc Planchamp qui a eu cette idée justement de proposer cette affiliation à ce label "no-littering" donc a proposé d'étudier la faisabilité d'adhérer à ce label. Depuis lors, le dossier de labellisation a fortement avancé. Il est en cours de finalisation lorsque j'écrivais ce texte, il y a une semaine, il est désormais finalisé. Il ne reste plus qu'à finalement inscrire sur le site pour être affilié au label avec un écuil : nous souhaitons faire en sorte que ce label soit conjoint, commune-école. Et puis apparemment donc je suis encore dans l'attente depuis la semaine passée d'une réponse de ce IGSU, pour qu'ils me disent comment faire pour cliquer sur les deux touches commune-école.

S'il reste que ça, ça va aller. Donc ce dossier de candidature résulte de la collaboration de tous les dicastères communaux et la liste des mesures référencées, je vais vous les indiquer quelques-unes parce que c'est relativement intéressant à mon sens. Il faut enfin signaler avant que je vous explique un peu les mesures qu'un label c'est bien, les mesures sur le terrain c'est encore mieux. On est bien d'accord. Donc c'est vrai que le label est un engagement. Je vous parlerai par la suite des mesures que l'on a prévues mais également des mesures existantes car on se rend compte quand même si on fait le bilan et si on fait l'inventaire des mesures "no littering" existantes actuellement eh bien il y en a. Notamment, je ne sais pas si Laurent tu arrives à mettre ça, sinon ce n'est pas grave, je vous les signale simplement par oral. Une action de prévention et de sensibilisation, c'est la charte "vivre ensemble". Alors cette charte en fait, elle vise l'amélioration de la qualité de vie dans la commune et puis une partie de cette charte va être consacrée à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le littering particulièrement. Dans ce contexte-là eh bien nous avons défini des lignes directrices, dont le but c'est également ensuite, par la suite, de faire participer la population. C'est-à-dire qu'on va également inviter des personnes à participer à un atelier, un "world coffee" qui d'ailleurs aura lieu ici au début de l'automne et puis, 60 personnes, 70 personnes selon le succès qu'on aura eh bien pourront participer à ce "world coffee", en gros eh bien il y a la déléguée à l'intégration, trois personnes des cours de français, le cartel, passeport-vacances, la médiation par les pairs des jeunes du CO, la jeunesse de Collombey-Muraz, les actifs donc le GIAC, on cherche un petit peu aussi à atteindre les gens via les organisations et ces groupements, la Fovahm, les enseignants, le groupe de travail aussi du travail donc de ce QVTEP. Voilà donc on espère aussi pouvoir, finalement ça c'est une mesure à venir, mais qui sera aussi favorable au "no littering" justement, l'action de nettoyage sur le territoire communal ça c'est une action également à venir pour les écoles dans le cadre du « clean up » eh bien nous allons organiser cette année une journée entre guillemets "coup de balai" lors de laquelle des groupes d'enfants feront, donc justement le tour de la commune à des endroits bien précis pour ramasser les déchets puis évidemment, ils auront droit aussi à une action de prévention. Dans ce contexte-là, on a déjà inventorié des endroits précis où on allait aller, donc ça dépend bien sûr des classes d'âges, les enfantines on restera confiné à leur cour d'école et puis les plus grands eh bien on pourra aller sur les digues du Rhône, au bord des gouilles Chauderets - Sablière, mais également sur le domaine skiable, en espérant pouvoir collaborer avec la Bourgeoisie pour organiser une journée assez complète sur les alpages. Voilà, en gros c'est ça. Donc ça, c'est une mesure à venir. Toujours dans la prévention et sensibilisation, le nettoyage des cours d'école par les élèves, si vous venez parfois ici sur cette cour d'école, vous vous rendez compte qu'après chaque récréation eh bien tous les degrés scolaires

CONSEIL GENERAL

se relaient pour ramasser les déchets sur cette cour d'école donc sur la supervision bien sûr des maîtres d'école, maîtres et maîtresses d'école. Ça fonctionne bien les enfants aiment bien cette activité également, c'est aussi une sensibilisation.

L'article Colombes & Muraille afin de sensibiliser les parents voilà une autre mesure à venir, cette fois-ci eh bien ce nettoyage des cours d'écoles fera l'objet d'un article dans le Colombes & Muraille. Une autre action eh bien c'est la prévention et la répression par la police parce qu'on doit aussi passer par-là parfois pour résoudre les problèmes, donc la police municipale, la police de Monthey effectue une sensibilisation et, lorsque ceci le nécessite bien sûr, eh bien une répression quant au comportement de littering. Au niveau des infrastructures maintenant. Donc une mesure existante est à venir. Il s'agit de l'aménagement de poubelles sur le territoire communal. On sait que notre commune dispose d'un nombre conséquent de poubelles qui sont d'ailleurs inventoriées, mais ces dernières vont être selon les lieux où elles se situent, adaptées selon les besoins notamment on pense aux poubelles "requin" et autres mais enfin, s'il faut densifier les poubelles eh bien on densifiera.

Voilà, sinon j'arrive bientôt au bout mais en termes d'infrastructures on a également les poubelles différenciées dans les écoles. On voit que dans chaque école il y a des poubelles de tri pour les différents déchets. Maintenant, en terme de communication eh bien le site internet communal informe déjà pas mal sur le tri et l'élimination des déchets. Quelques mesures supplémentaires que je vous donne assez rapidement. Une action de nettoyage ponctuelle avec des jeunes : les travailleurs sociaux hors murs en 2017 ont coaché des groupes de jeunes qui posaient vraiment des problèmes dans la commune. Je ne dis pas que c'est tout réglé, mais à des endroits en tout cas, ces jeunes ont réussi, enfin ont été amenés à participer, ils ont participé volontairement en compagnie d'un employé des travaux publics, avec des poubelles ils sont allés ramasser les endroits où, justement eux-mêmes provoquaient des déchets. Voilà en tout cas ça a permis de les sensibiliser, ça c'est une mesure existante. Le groupe de travail "qualité de vie, espace public" vise aussi à améliorer, à prévenir le littering via des mesures concrètes. Mis à part ça bien sûr, il y a la visite de la Satom par les écoles primaires et les cours de français. Les cours de français également, ça c'est aussi intéressant de savoir qu'il n'y a pas que les écoles mais aussi les cours de français qui participent à ces visites, au centre d'incinération et ces centres promeuvent, enfin la Satom promeut la valorisation des déchets et le tri de ceux-ci. Voilà, je pourrais encore vous donner quelques mesures, je veux quand même vous en dire encore une c'est notamment l'UAPE, la crèche UAPE qui a mis en place des activités ludiques et des actions de sensibilisation aux déchets via je crois le lombricomposteur c'est juste comme mot oui, qui apprend finalement aux jeunes que l'on peut aussi faire un compost actif, donc, voilà. Vous constatez qu'il y a plusieurs mesures qui ont permis de s'affilier à ce label. Donc le label comme indiqué auparavant, ce label va aussi être placé sur le site internet dès lors qu'il sera acquis, j'imagine dans des délais relativement brefs.

Donc finalement en conclusion, moi je vous proposerais de retirer ce postulat dans la mesure où il est réalisé. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. En tout cas je vous remercie, je remercie la municipalité pour avoir engagé justement la mise en place ou l'obtention de ce label "no littering", que nous jugeons vraiment extrêmement important vu la situation au jour d'aujourd'hui, et bien sûr, nous allons retirer ce postulat du fait que vous êtes à bout touchant par rapport à ça. Le seul petit regret c'est que si vous aviez pu informer, ça aurait été quand même plus simple que de devoir faire ce ... de ne devoir pas téléphoner à chaque fois donc, mais c'est vrai que, eh bien nous on n'a pas de municipaux, dans le

CONSEIL GENERAL

Conseil donc pour nous, c'est peut-être un peu plus compliqué pour avoir ce genre d'informations. Voilà, donc c'est un peu plus simple, comme les UDC ont pu directement contacter Mikaël Vieux eh bien nous on n'a personne de notre groupe qui aurait pu nous informer de ce genre de chose.

Mais en tout cas merci pour toutes ces informations, en tout cas ça nous a permis en même temps d'être éclairés par rapport à vos démarches et la communication fait aussi partie de l'une des démarches donc on se réjouit de voir tout cela sur votre site et dans notre journal, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, donc le postulat est retiré.

Intervention de Vuille Côme:

8.5 postulat les Verts, par Eva Rohrbach : « Pour des parcs à vélos couverts ». Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Rohrbach Eva: Alors Eva Rohrbach pour le Groupe des Verts. Alors bonsoir à tous, l'essentiel se trouve dans le titre, je ne vais pas faire long.

Le Groupe des Verts demande des parcs à vélos couverts essentiellement et notamment dans les gares, vers les écoles. On pense que c'est important et l'étude déterminerait les endroits appropriés pour ces parcs à vélos couverts. C'est toujours chouette de retrouver son vélo sec et de pouvoir prendre, par n'importe quel temps, le vélo et ça encourage la mobilité douce. Donc voilà on vous remercie de soutenir notre postulat et merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci, j'ouvre donc la discussion générale. Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de Groupe UDC. Le groupe UDC comprend bien le souci des auteurs de ce postulat. Nous trouvons aussi que d'avoir des couverts pour les vélos et plus particulièrement dans les gares et les écoles serait une bonne chose.

Maintenant, de là à penser que cela motiverait les citoyens de se déplacer à vélo un jour de pluie, nous en sommes moins sûrs. De plus que, d'après nos renseignements, ce genre de couverts, y compris les travaux d'ancrage de ces derniers, ne seraient pas si bon marché que le prétendent les initiants. C'est finalement pour ces raisons que nous combattons quand même ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. Mesdames, Messieurs, comme pour le postulat concernant un subside communal pour l'achat de vélos électriques, le groupe PDC est partagé sur ce sujet. Certains pensent que le vélo qui est sous un couvert sera de toute façon mouillé lorsqu'on le prend pour rouler sous la pluie et qu'il suffit de mettre un sac plastique sur la selle pour avoir le derrière au sec. Ce qui n'est pas faux. Alors que d'autres pensent que toute initiative favorisant la mobilité douce est bonne à prendre et qu'il faut la soutenir. Deux visions qui font que les membres du Groupe PDC voteront selon leur sensibilité.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres interventions ? Monsieur Birbaum !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR. Donc le Groupe PLR, à l'image du Groupe PDC est partagé. A notre sens, cela ne doit pas faire partie d'un postulat séparé mais d'être plus directement intégré dans la discussion sur la mobilité douce. Le Groupe PLR ne partage pas l'opinion des signataires sur le point que les parcs à vélos couverts encourageraient la mobilité douce. Pour nous, la priorité c'est d'avoir des voies de communication adaptées aux vélos.

Pour encourager l'utilisation du vélo, il faut créer un réseau le plus possible indépendant de celui des voitures. Ce réseau doit être ininterrompu et fluide un peu à la manière des routes, un système central, puis capillaire. De plus, il faut mettre en place une communication efficace pour crédibiliser l'image du vélo comme moyen de transport alternatif à la voiture. Une fois que l'on a rendu plus attractif l'usage du vélo, il faut que la voiture lui laisse la place de prospérer.

En effet, la voiture est utile pour se déplacer entre les localités, un trafic intercommunal, mais à l'intérieur de la même agglomération urbaine elle perd son attractivité. Cela impliquera donc pour promouvoir l'usage du vélo, réduction de vitesse maximale, fermeture de route à la circulation automobile pour les rendre à la mobilité douce par exemple, cela se fait à Berne ou à Zürich. Il ne faut pas oublier les services qu'il y a autour. La borne de recharge électrique si vous souhaitez absolument avoir un vélo électrique, vous connaissez tous l'avis du groupe PLR sur la question. Une borne de pompage de roue, qui est absolument essentielle, un atelier de réparation type bike-kitchen, possibilité de location de vélos "cargo" pour faire ses courses ou aller à la déchetterie. Donc selon le Groupe PLR, pour encourager il nous faut un changement complet de paradigme.

Vous l'aurez compris pour nous, ce postulat doit être intégré dans les discussions sur les projets de mobilité de notre commune et de l'Agglo, vu que les communes de Monthey et Collombey-Muraz ont de plus en plus tendance à se rapprocher, il y aura de meilleures solutions à trouver avec ces deux partenaires. Donc, nous combattons ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour les Verts. A l'école, on apprend aux enfants le respect du matériel et je pense qu'entre autres, il y a beaucoup d'enfants qui vont à l'école avec leur vélo, et puis, le fait de le laisser à la pluie ça le fait rouiller, ainsi de suite. Donc je ne vous explique pas la chaîne et donc pour moi c'est une évidence, déjà rien qu'aux abords de l'école, d'avoir des parcs à vélos couverts ! C'est une évidence. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres interventions ? Le Conseil Municipal veut-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Je comprends tout à fait vos arguments, Monsieur Birbaum, mais je pense que, sur ce postulat, vous êtes un peu hors sujet. On ne parlait pas de mobilité en tant que telle, on parlait uniquement de parcs à vélos. Donc on ne peut pas sortir complètement du sujet, non plus. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ? Monsieur Birbaum !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: On utilise, en disant les parcs à vélos, pour encourager la mobilité douce ! Pour nous il y a beaucoup d'autres manières d'encourager la mobilité douce et en tout cas pas des parcs à vélos couverts qui pour nous, donc le Groupe PLR est aussi partagé là-dessus, qui encourageront cette mobilité douce dans ce sens où vous avez présenté votre postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, la discussion générale est close, le postulat ayant été combattu peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le représentant du Conseil Municipal. Madame Rohrbach, est-ce que vous désirez vous exprimer ? Non, ce n'est pas le cas. Le Conseil Municipal ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous allons donc passer au vote puisqu'il est maintenu, le postulat.

Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat « Pour des parcs à vélos couverts » sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Abstentions ? Alors 12 oui, 24 non et 5 abstentions le postulat est donc refusé. Avant de passer au point 9, nous allons faire cinq minutes de pause. La séance est suspendue.

9. Interpellation :

Intervention de Vuille Côme: S'il vous plaît, nous passons donc au point 9 de l'ordre du jour soit au développement d'une interpellation. Je vous rappelle la procédure concernant les interpellations. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil Municipal donne sa réponse, la discussion générale n'est pas ouverte, sauf demande de cinq membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration.

9.1 Interpellation PLR par Thomas Birbaum : "Promotion économique". Je passe la parole au premier signataire.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. La promotion économique est un outil de la commune qui a pour but de dégager et des postes de travail sur la commune et des nouvelles recettes pour les caisses communales. Une promotion économique proactive est donc bénéficiaire à toute la collectivité. Sans vouloir répéter le contenu et les questions de mon interpellation, où en est la promotion économique de notre commune ? Didier Sallin s'interrogeait déjà en 2015 sur la politique de promotion économique communale. En 2016 le Président de commune reconnaissait que la promotion économique était un point rouge du bilan de législature précédente. Ainsi, le groupe PLR interpelle donc le Conseil Municipal sur ce sujet. Je vous remercie de vos réponses.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues.

Merci aux interpellants pour leurs questions. Je vais répondre à la première question et mon collègue Mikaël Vieux répondra aux autres. La première question : Où en est l'avancée du dossier de la zone industrielle ? Est-ce que le Conseil Municipal a avancé dans le but de redonner une belle image à la zone

CONSEIL GENERAL

industrielle ? Notre réponse : le développement et l'amélioration de notre zone industrielle en particulier de son image, reste une préoccupation permanente du Conseil Municipal.

Trois éléments peuvent être mis en avant. Le premier concerne le contrôle des activités qui ont lieu dans la zone. Ainsi, à l'instar des autres années et comme annoncé dans notre programme annuel, une délégation va poursuivre ces contrôles sur le terrain, notamment pour s'assurer que l'activité exercée reste bien celle qui nous a été annoncée et que dite activité s'exerce bien dans le respect des dispositions réglementaires.

Un deuxième axe sur lequel travaille le Conseil Municipal pour améliorer l'image de notre zone industrielle, c'est celui de la réfection de la route cantonale qui traverse la zone. Sur insistance et pression du Conseil Municipal, le canton a accepté d'entrer en matière. Ainsi un mandat, sous la houlette du canton, a été attribué à un bureau d'étude. Ce bureau doit rendre son rapport pour cette année encore. Ce rapport traitera de l'éclairage, de l'aménagement d'un trottoir et d'arrêts de bus. Enfin, troisième élément, dans le cas de la révision du plan de zones, les réflexions sont en cours pour repenser l'organisation de notre zone industrielle. Merci pour votre attention et je passe la parole à mon collègue.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Point 2) Le Conseil Municipal a-t-il une attitude proactive sur la promotion économique ? Est-il dans une logique de démarchage de nouvelles entreprises ou se contente-t-il de maintenir les acquis, soit des entreprises déjà présentes sur son sol ? Donc oui, nous voulons être proactifs et oui, nous voulons être dans une logique de démarchage de nouvelles entreprises. Il est également important dans cette promotion de ne pas oublier les entreprises déjà présentes sur notre sol. Comme déjà annoncé lors de l'élaboration du budget 2018, nous avons mis un montant au budget de Fr. 10'000.- pour les points suivants. Donc créer une structure qui saura répondre aux besoins économiques de notre commune. Il s'agira d'une société de promotion économique dont le fonctionnement doit être encore défini finement. Faire une analyse afin d'établir un listing détaillé du potentiel économique de notre commune. Comme déjà communiqué, cette structure sera créée avec la commune de Monthey. La forme et le fond de cette collaboration seront validés avant la pause estivale 2018. Parallèlement à ce processus, l'analyse débutera dès que la question des ressources en personnel sera traitée.

Point 3) Conscient que les répercussions dans l'implantation de nouvelles entreprises peuvent dépasser l'échelon communal, comment la commune collabore-t-elle dans le cadre de Chablais Agglo ou d'un rapprochement avec la commune de Monthey pour la promotion économique. Aujourd'hui aucun cadre n'a été établi à ce sujet. Lorsque des investisseurs veulent s'implanter dans notre région, nous sommes contactés par les différents acteurs économiques du Chablais ou du canton. Pour preuve dernièrement, les terrains ex-BCVs ont été présentés à des investisseurs étrangers par le canton. Pour la commune de Monthey, comme déjà répondu ci-dessus, une structure sera créée pour répondre à nos besoins économiques. Elle devra créer des liens plus étroits avec les acteurs du Chablais du canton.

Point 4) Quelle est la liste complète des facteurs et des outils que la commune peut utiliser pour agir dans le cadre de la promotion économique ? A ce jour il n'existe pas de liste. Cette nouvelle structure devra se pencher sur ces questions afin de savoir comment fonctionner au mieux pour l'intérêt des deux communes. Les discussions ont déjà eu lieu à ce sujet mais aucune n'a encore été formellement validée. Pour 2018, nous voulons mettre sur pied une rencontre des entreprises de notre commune, de nos communes afin d'être plus proches et à l'écoute de leurs besoins.

Point 5) Les terrains achetés par la commune à la BCVs seront-ils affectés à la promotion économique ? Pour quel type de projet ? Oui ces terrains seront affectés au développement économique de notre commune pour le type de projet rien n'est encore décidé. Le Conseil Municipal devra préparer un projet

CONSEIL GENERAL

de développement sur cette zone qui sera présenté au Conseil Général pour un changement de zone. Voilà merci.

Intervention de Vuille Côme: Oui, est-ce que l'interpellant désire s'exprimer ?

Intervention de Birbaum Thomas: Merci beaucoup pour vos réponses. Donc le groupe PLR est satisfait de vos réponses, donc on attend donc vos prochaines actions sur ce dossier.

Intervention de Vuille Côme: Merci, nous passons au point 10 de l'ordre du jour : "Reprise du travail du Président du Conseil Municipal, prises de position et questions".

10. Reprise du travail du Président du Conseil municipal : prises de position et questions

Intervention de Vuille Côme: En préambule, je vous informe que ce point figure à l'ordre du jour suite à la demande d'un groupe politique qui voulait exprimer sa prise de position à ce sujet en plénum. Le Bureau a décidé à l'unanimité d'ouvrir ce point pour toutes les prises de position et les éventuelles questions des Conseillers généraux à ce sujet. Nous allons donc procéder comme suit. Je vais ouvrir la discussion générale sur ce sujet. Par souci d'efficacité à la suite des différentes interventions et questions, une réponse ou une réaction unique sera apportée par le Président du Conseil Municipal. Sans autre intervention, le point sera ensuite clos.

Conformément à notre Règlement, la parole ne sera accordée en principe que deux fois au maximum par intervenant. Je vous rappelle enfin l'article 29 de notre Règlement et vous prie de maintenir les égards nécessaires au bon déroulement des débats. Cela étant dit, j'ouvre donc la discussion générale et je passe la parole à l'assemblée. Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Merci Monsieur le Président. Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Mesdames et Messieurs, peut-on juger un homme ? Avons-nous le droit de condamner un homme sans connaître tous les tenants et les aboutissants de ce qu'on lui reproche ? Sommes-nous des juges, des vrais, des professionnels ? Non. Par contre, en tant qu'élus du peuple, nous nous devons de prendre position par rapport aux actes d'un autre élu, surtout s'il est de notre parti. Ceci est notre rôle, notre devoir, mais en respectant les procédures judiciaires en cours et en appliquant les droits de tout individu, droits inscrits dans notre constitution, bientôt révisée. Alors oui, il y a eu des affirmations des journaux. La campagne ou plutôt le déchaînement médiatique qui a détruit la carrière fédérale de Yannick en est le résultat. Mais que dire de ce déchaînement médiatique ? D'abord, il nous prouve que nous sommes toutes et tous sensibles, non seulement aux paroles de nos élus, mais que nous attendons d'eux des actes qui soient en phase avec ce qu'ils disent. Ensuite, il nous prouve également, et c'est heureux, que personne dans notre pays n'est à l'abri des lois. Nous sommes tous citoyens de ce pays avec les mêmes droits et les mêmes devoirs et ce, quel que soit notre rang social ou notre fortune, et ceci est rassurant. Ceci est rassurant pour autant que l'on accepte et que l'on respecte les voies légales. Enfin, et cela est moins positif, cette campagne médiatique nous a démontré que les médias auxquels nous avons renouvelé notre confiance dernièrement, ont surtout traité cette affaire sous l'angle du sensationnel et rares sont les journalistes qui ont eu une approche neutre, proportionnée, professionnelle et déontologique. En fait, était-ce simplement du journalisme ou du lynchage 4.0 ?

CONSEIL GENERAL

Que dire des réseaux sociaux, réseaux dont Yannick était un acteur très présent ? Eh bien ! En lisant quelques commentaires qui se permettent des amalgames improbables, nous avons la preuve que l'imbécillité et la méchanceté peuvent arriver à des sommets insoupçonnés.

Certains disent que Yannick n'a que ce qu'il mérite. Que leur répondre ? Nous leur répondons simplement que le mal est fait, que c'est un beau gâchis. Pour Yannick, pour sa famille, pour son parti et que l'on ne peut rien effacer et qu'on ne peut que regretter et réagir et aller de l'avant et que de continuer à ressasser cette triste affaire n'amène rien de constructif. Attention, nous n'avons pas dit qu'il fallait l'oublier, mais la justice suit son cours et c'est à elle de juger. Alors oui, il nous a paru que Yannick est conscient de ses erreurs. Non seulement il en est conscient, mais il a pris les mesures nécessaires pour y remédier. Ces mesures sont strictes, exigeantes et essentielles pour sa crédibilité. Et à côtoyer Yannick depuis son retour, elles l'ont changé. Et quelque part, si cette affaire, ce déchaînement médiatique a effectivement détruit l'homme politique, par contre, nous semble-t-il, ce même déchaînement médiatique a sauvé l'humain, le mari, le père de famille. Venons-en maintenant au PDC et aux commentaires liés à son manque de communication, son manque de cohérence et de sa prétendue irresponsabilité. Croyez-vous que l'on encaisse un choc tel que celui-ci sans broncher, sans états d'âme ? Libre à vous de le croire. Comme la plupart d'entre vous, à chaud, l'étonnement, la déception, la colère et mille autres sentiments ont perturbé nos nuits. Mais que nous reproche-t-on ? Devions-nous communiquer alors que le principal intéressé était en arrêt maladie ? Non, Mesdames et Messieurs. On ne tire pas sur l'ambulance. Par respect pour Yannick et sa famille, nous ne pouvions le faire.

Ensuite, lorsque Yannick est revenu aux affaires, rapidement avec notre Président de parti, nous avons tenu à le rencontrer pour mettre les choses à plat. La discussion fut franche, dure, mais honnête. Nous nous sommes expliqués. Enfin et surtout, c'est à vous membres du Conseil Général de Collombey-Muraz, représentants élus de notre population, population qui a également élu Yannick que notre groupe devait s'adresser. Notre priorité, c'était vous et non les médias.

Yannick a clairement pris conscience de ses problèmes, il y remédie et sa démarche nous inspire confiance et respect. Et non seulement sa démarche nous inspire confiance, nous admirons sa volonté. Oui, Mesdames et Messieurs, de la volonté car après avoir fait face à tout ce qui a été dit, écrit, sous-entendu, il en faut de la volonté pour affronter les regards, nos regards. Une volonté qui démontre sa rigueur professionnelle. D'autre part, ne soyons pas amnésiques ! Cette déplorable affaire ne doit pas occulter les qualités reconnues de Yannick. Son sens de l'organisation, sa capacité à se projeter dans le futur, sa rigueur, sa connaissance et sa maîtrise des dossiers, son écoute citoyenne, ses réseaux.

Grâce à lui et à tous ceux qui lui prêtent main forte dans notre ménage communal, Collombey-Muraz est sur de bons rails et se dirige avec sérénité dans la bonne direction. Cet état de fait, nous tous ici, ne pouvons le contester. Nous ne pouvons le contester, comme nous ne pouvons nier le rôle essentiel que Yannick joue dans cette réussite. En conclusion, le groupe PDC ne peut que déplorer ce gâchis. Le groupe PDC a entendu les regrets de Yannick et il constate également sa volonté de se racheter et les efforts déjà accomplis pour y parvenir. Tout cela nous inspire une sereine confiance.

Le PDC sait également que Yannick aime cette commune, notre commune et nous le prouve quotidiennement. Alors pour toutes ces raisons, le PDC de Collombey-Muraz soutient avec force notre Président et souhaite simplement qu'il mette toujours ses compétences et son enthousiasme au service de nos concitoyens. Au nom du Groupe PDC, merci de votre écoute.

Intervention de Vuille Côte: Merci Monsieur Gollut. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Schmid !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid pour le parti Socialiste Centre-Gauche. Une deuxième chance ! C'est ce que l'on entend souvent pour justifier le retour de notre Président. Que ce soit la deuxième ou la dixième chance durant ces dernières années, je crois personnellement que le retour de Monsieur Buttet n'a rien à voir avec la chance. Les institutions permettent ce retour et Monsieur Buttet a décidé, avec le soutien de son parti, de revenir. Nous devons donc faire avec. Tout ce qui devait être dit l'a été au mois de décembre dernier. Nous devons donc continuer à travailler dans l'intérêt de notre collectivité et ne pas se perdre en polémiques inutiles.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Comme annoncé dès le début de cette affaire, le groupe UDC suit de près cette histoire mais ne tient pas à juger à la place des juges.

Intervention de Vuille Côme: Merci, c'est principalement aussi pour la rédaction du procès-verbal. Y a-t-il d'autres interventions ?

Si ce n'est pas le cas, je passe donc la parole au Président du Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Merci. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. Une fois n'est pas coutume et compte tenu de la sensibilité de la question, permettez-moi pour la première fois devant votre Conseil de lire le texte que j'ai préparé et de m'y tenir afin d'éviter toute ambiguïté ou toute interprétation. Pour votre Conseil, je vais me concentrer sur les questions d'ordre communal et m'exprimerai plus globalement en temps opportun. Ayant grandi à Collombey-Muraz, vivant nos sociétés locales depuis l'enfance, engagé dans la vie sociale de longue date et en politique depuis une vingtaine d'années, vous me connaissez par cœur avec mes défauts et mes qualités. Vous savez par conséquent que l'un de mes traits de caractère est d'assumer. Assumer mes succès et mes échecs. C'est de cette manière que j'assume et continuerai à le faire avec les faits qui me sont reprochés. Tout en précisant que je n'ai pas fait tout juste, c'est certain. Mais que je n'ai pas fait tout faux comme j'ai lu et entendu. J'avais effectivement des comportements à corriger mais je ne suis pas le monstre que certains ont laissé entendre. Loin de moi l'idée de rejeter la moindre responsabilité ou de jouer l'autruche face à la déception et à l'incompréhension légitime de notre population. Je souhaitais simplement rappeler que la réalité ne se décline pas en noir et blanc. Je veux donc profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour préciser certains éléments essentiels à la poursuite de notre saine et fructueuse collaboration. Tout d'abord, j'ai décidé de quitter mes fonctions bernoises, non pas car je ne me considérerais plus capable de siéger, mais pour protéger ma famille d'une campagne violente qui aurait pu avoir des conséquences néfastes sur mes enfants, ma femme et tous mes proches. Comme ma famille est ce qui passe avant tout, je m'en suis encore mieux rendu compte ces dernières semaines, je me devais de prendre des décisions de père et de mari. Ce choix m'a permis de me concentrer en premier lieu sur ma famille, mais également sur notre commune, et de mettre l'énergie pour reconstruire la première et consolider la deuxième.

J'entends bien les faits qui me sont reprochés et je réitère mes excuses sincères si j'ai pu, par mes comportements, heurter certaines personnes. J'en suis profondément malheureux.

Toutefois, nos institutions qui font à mes yeux le succès de la Suisse, doivent être respectées. Dans mon cas, il s'agit des électeurs qui sont les seuls à pouvoir légitimement décider de mon sort politique et les tribunaux pour les questions qui relèveraient de leurs compétences. Je précise qu'actuellement aucune procédure pour harcèlement sexuel, puisque c'est ce dont il a été question, n'a été lancée à mon encontre. La seule procédure pénale dont je fais l'objet est celle relevant de ma sphère privée et ne concernant que

CONSEIL GENERAL

les personnes impliquées. Celle-ci ne relève pas du harcèlement sexuel. Je n'en dirai pas plus pour respecter toutes celles et tous ceux qui sont actuellement impactés par cette procédure.

Si j'assume le passé, je suis aussi tourné vers l'avenir. Ainsi, j'ai pris les mesures afin de corriger les points qui me sont reprochés et de vous garantir que dans le futur, vous n'entendrez plus jamais parler du moindre écart de ma part. En effet, les faits qui m'ont été reprochés ont tous été mis en lien avec une consommation problématique d'alcool. J'ai par conséquent pris en main très sérieusement cette question et mis en œuvre un suivi thérapeutique qui se poursuit. Dans ce contexte, puisque sans alcool, il n'y a jamais eu de problème, vous n'êtes pas prêts de même revoir un verre à la main dans le cadre de mes fonctions et une éventuelle consommation dans le cadre privé se fera sous suivi médical.

Pour conclure, je tiens à dire merci. Merci à ma famille qui s'est révélée encore plus solide que le roc et qui, je l'espère, ressortira de cette épreuve encore renforcée. Merci à mes amis fidèles de tous horizons qui m'ont témoigné de la sympathie. Merci à mes collègues du Conseil, emmenés par notre Vice-Président, qui ont traversé avec dignité et solidarité ces heures difficiles. Merci aux membres de l'administration qui ont serré les rangs, à votre Conseil qui a aussi amené sa pierre à l'édifice. Merci enfin à la population de notre commune qui m'a témoigné, d'une manière incroyable, son soutien et sa volonté de me voir poursuivre mon engagement pour l'intérêt général.

Comme beaucoup, j'ai eu ma leçon de vie, mais avec une brutalité peu commune. Méritée pour certains, exagérée pour d'autres, ce qui est sûr, c'est que je ne serai jamais le même, que j'ai énormément grandi dans la douleur certes, mais à une vitesse accélérée. Ce qui m'a poussé en avant, c'est de penser à tous les visages de celles et ceux qui comptaient et comptent encore sur moi pour faire avancer les choses. Cette grave crise ne m'a pas fait perdre le goût de l'engagement pour les autres. Et aujourd'hui mes valeurs et mes convictions sont les mêmes. J'ai chuté par ma faute. Je me suis relevé grâce aux autres pour tenir solidement debout, j'ai besoin de votre soutien.

Au final, si vous décidez de me soutenir dans les semaines qui viennent, ne le faites pas pour moi. Faites-le pour vous ! Parce que vous savez pouvoir compter sur moi et que je suis prêt à continuer à donner le meilleur de moi-même dans la poursuite du développement de Collombey-Muraz. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le Président du Conseil Municipal. Avant de clore définitivement ce point, y a-t-il encore des prises de parole ?

Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum du groupe PLR. Chers amis. Après avoir entendu les différents intervenants à ce point spécial de l'ordre du jour, le groupe PLR demande la parole pour apporter son avis sur cette affaire. Premièrement, nous souhaitons rappeler que notre ordre juridique ne prévoit pas le licenciement des élus politiques. Deuxièmement, le groupe PLR s'est toujours engagé et continuera à s'engager pour des idées politiques pour des projets en rapport à la collectivité publique, pour laquelle nous sommes élus. La décision de la reprise du travail du Président du Conseil Municipal n'appartient qu'à celui-ci. Ce n'est pas une question politique mais une question de morale et ce n'est pas au groupe PLR de se prononcer sur ce point.

Troisièmement le groupe PLR a toujours été très attaché à l'ordre institutionnel. Nous avons été très préoccupés du fonctionnement temporaire, à six, du Conseil Municipal. Conscients que la charge de travail habituelle est prévue pour sept. Ainsi, nous félicitons le travail des six élus du Conseil Municipal et de leur Président intérimaire, qui ont su conduire les dossiers communaux et la dernière séance du Conseil Général avec brio.

CONSEIL GENERAL

Quatrièmement, cette commune, avec cette affaire, a vécu un dégât d'image que nous déplorons. Et je pense que personne ne me contredira sur ce point. Nous rappelons que le deuxième objectif du programme de législature consiste à améliorer l'image de la commune. Nous avons confiance que le programme de législature sera tenu.

Et enfin, cinquièmement, il a été déclaré de nombreuses fois que le Président de commune est une, je cite : véritable locomotive ! On a parlé, plus avant, des rails et à ce titre indispensable à la commune. Le groupe PLR souhaite rappeler que pour qu'un train avance, il ne suffit pas d'une locomotive. Il faut que les wagons soient attachés et suivent la locomotive. Il faut que des passagers acceptent de monter dans le train. Il faut que les agents du train assurent la sécurité du convoi. Il faut que les chefs de gare guident le convoi et il faut que du courant alimente la marche du convoi. Bref pour qu'un train avance il faut que toutes les parties travaillent ensemble en synergie et c'est ainsi, et seulement ainsi, que notre commune fera face aux défis futurs.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous passons maintenant au point 11 de l'ordre du jour, à savoir "Les informations du Conseil Municipal". Je passe la parole au Conseil Municipal.

11. Informations du Conseil municipal

Intervention de Buttet Yannick: Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, deux informations de notre côté. Tout d'abord une information concernant la décision que vous avez prise lors de la dernière séance, d'acquérir le terrain "la Charbonnière - l'Enclos" pour des projets industriels futurs. Mais au moment de signer l'acte et de reconstruire la surface qui était disponible dans ce terrain, le géomètre a constaté qu'on avait la chance de pouvoir disposer de 5'000 mètres carrés de plus, très précisément 5'092 mètres carrés et c'est lié à l'évolution du projet du Rhône qui empiètera moins sur le terrain que nous avons acheté que ce qui était prévu. Par conséquent, nous nous sommes déjà engagés du côté du Conseil Municipal, comme c'est notre compétence, à acquérir ces 5'092 mètres carrés supplémentaires qui permettront d'assurer une promotion économique supplémentaire, qui représente un achat supplémentaire de Fr. 330'980.--, donc dans les compétences du Conseil Municipal.

Le deuxième point concerne une procédure que nous avons lancée contre une entreprise qui ne respectait pas les marchés publics. Ou plutôt une entreprise qui a gagné un concours, dans le cadre du projet des Perraires, dans la plâtrerie, et qui, après sur le chantier, n'a pas respecté les règles du droit du travail. Nous avons été très sévères en mettant une amende de Fr. 30'000.-- à cette entreprise et cinq ans d'exclusion des marchés publics. Il y a eu un recours et nous avons gagné ce recours. La seule chose qui a été corrigée c'est que cette entreprise n'est pas exclue pendant cinq ans des marchés publics mais pendant uniquement trois ans. Par contre, l'amende de Fr. 30'000.-- a été confirmée.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Pas d'autres informations ? L'Exécutif ? Donc nous passons au point 12 de l'ordre du jour "Les questions".

12. Questions

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Je passe d'abord la parole au Conseil Municipal s'il y avait des questions en attente de réponses ou des compléments à apporter à des questions posées lors de la dernière séance ? Ce n'est pas le cas, donc je passe la parole à l'assemblée. Oui, Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Petite question. Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. En séance du 19 juin, nous avons causé, si vous vous en souvenez bien, de dermatologie : problème de verrue et de furoncle. En effet les cas de deux parcelles nous causaient des démangeaisons, à savoir la parcelle sise sur la commune de Monthey près de la paroi d'escalade de la Barme et celle proche du passage à niveau de Collombey-le-Grand. J'ai constaté avec satisfaction que la dernière parcelle dont j'ai parlé, celle de Collombey-le-Grand, avait été nettoyée. Je voulais juste savoir si cet acte citoyen était le fait spontané du propriétaire de ladite parcelle ou si l'administration communale avait dû intervenir pour faire respecter l'ordre public et si c'était le cas, la féliciter.

Et d'autre part, deuxième question : je désirerais aussi savoir si les démarches étaient entreprises auprès de nos amis montheyens pour éliminer la fameuse verrue de la Barme, à moins que l'on ait fait appel à un guérisseur détenant le secret.

Intervention de Vuille Côme: Je crois que mon micro marche à nouveau donc je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, alors concernant ces deux points noirs qui avait été relevés, le bâtiment qui se trouve sur la route de Collombey-le-Grand, effectivement, a été heu la parcelle a été entretenue sur demande de la municipalité. Donc c'est une intervention de la commune qui a amené à cette situation. Et puis concernant le bâtiment de la Barme qui a subi un incendie, on est en contact avec la ville de Monthey qui est propriétaire mais c'est pas sur la juridiction de Monthey donc c'est une parcelle qui appartient à la Ville de Monthey, mais qui est sur le territoire de Collombey-Muraz. Pour ce bâtiment-là il y a des questions d'assurances qui sont en cours actuellement mais on a mis la pression sur la ville de Monthey qui a d'ores et déjà décidé de faire supprimer ce bâtiment. Maintenant, il y a des questions d'assurances pour savoir si un nouveau bâtiment devrait être construit à cet endroit ou ailleurs. A priori, nous ne sommes pas favorables à un nouveau bâtiment à cet endroit mais les questions restent à clarifier de manière à ce que les assurances puissent faire leur travail.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Oui Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel : Merci pour cette réponse.

Intervention de Vuille Côme: Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, Parti Socialiste Centre-Gauche. Monsieur le Président, ma question s'adresse à Monsieur Olivier Turin en charge du dicastère des écoles.

Suite à la décision du Tribunal Fédéral concernant la participation financière des parents au camp de ski, j'aimerais savoir si la commune a de plus amples informations et si elle compte poursuivre son engagement dans les activités sportives même si les parents ne devaient plus participer ? Je vous remercie.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole à Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, effectivement ça c'est une question qui préoccupe beaucoup les écoles, qui nous préoccupe également beaucoup au Conseil parce que ça aurait des répercussions très importantes, notamment budgétaires. S'il fallait palier cette impossibilité de demander, eh bien, une contribution aux parents, dans ce contexte eh bien notre directeur des écoles a pris contact et a été aussi sollicité pour faire partie d'une commission cantonale pour réfléchir sur la question. Ce qui l'en ressort pour l'instant eh bien c'est la considération de Monsieur Christophe Darbellay, Conseiller d'Etat en charge de ce département. Eh bien c'est qu'il y a des pistes pour résoudre cette problématique mais pour l'instant rien de concret. Donc, on est vraiment dans l'attente encore de décisions beaucoup plus claires du canton, de possibilités d'interpréter cet arrêté fédéral dans un sens qui ne sera pas trop préjudiciable aux écoles.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts, je me permets de revenir sur une réponse qui a été faite lors de l'interpellation de Monsieur Birbaum concernant la promotion économique, Monsieur Mikaël Vieux a laissé entendre que le Conseil Municipal pourrait faire une demande de changement de zone concernant les terrains achetés par la commune de la BCVs.

Est-ce qu'on a bien compris ? C'est un changement de zone et qu'est-ce que l'on entend par changement de zone ? Merci.

Intervention de Vuille Côme : Je passe la parole à Monsieur Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. A ce jour dans notre Règlement, il y a en fait deux articles, plutôt un article qui parle en fait de cette zone "L'Enclos-Charbonnière" où, pour pouvoir faire un projet, il faut en fait faire un projet sur l'ensemble sorte de plan d'aménagement, vraiment très compliqué afin de pouvoir y créer quelque chose. Donc c'est vrai qu'aujourd'hui ça nous limite vraiment le développement et puis c'est vrai que sur ça, on doit avoir une réflexion savoir de quelle manière on le corrige, comment on le fait donc tout ça c'est actuellement encore au stade de discussion.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Je ne vise pas du tout le dossier, mais c'est déjà une zone industrielle si je ne m'abuse, je ne comprends pas après, ce que vous dites en disant, ça devient compliqué et complexe parce que c'est... je ne comprends pas bien, je m'excuse.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikael Vieux pour le Conseil Municipal. Par rapport à cette zone afin de pouvoir faire une construction sur cette zone, l'article du Règlement est très clair. On doit d'abord faire une analyse sur l'ensemble des terrains avant de pouvoir y construire quelque chose. Donc aujourd'hui c'est notre Règlement communal des constructions qui, en fait relève vraiment, comment on peut construire et qu'est-ce qu'on peut construire sur chacune des zones.

CONSEIL GENERAL

Donc oui, ce terrain est bien dans la zone industrielle, mais le Règlement est vraiment très précis sur ce qu'on peut faire sur cette zone, ce qui aujourd'hui nous contraint malheureusement à ne pas pouvoir faire ce qu'on veut et même amener un développement économique intéressant.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ?

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, une question à Monsieur Planchamp. Merci de bien vouloir nous donner les informations sur l'état d'avancement concernant le Règlement sur les parkings, histoire de pouvoir clore gentiment la thématique, notamment à savoir s'il y a eu des nouvelles oppositions et si ce n'est pas le cas, connaître la date de mise en œuvre dudit Règlement, à savoir aussi si la municipalité a rencontré certains opposants afin d'entendre leurs arguments et enfin également de savoir s'il y a eu des modifications apportées suite au dépôt des différentes remarques et oppositions. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole à Monsieur Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Merci pour votre question, Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité donc, oui disons ce projet est en plusieurs étapes. Une des étapes était la présentation à la population des différents plans qui a été faite à la Maison de commune. Et là nous avons reçu quinze remarques mais pas des oppositions, quinze remarques. Ces quinze remarques, nous les avons eues .. nous avons répondu à ces quinze remarques de façon personnelle. A la suite de ça, ce dossier est parti au canton, à la CCSR "Commission cantonale de la signalisation routière", pour prise de position. Là, cette commission a validé notre politique de stationnement et la mise à l'enquête. La mise à l'enquête a duré jusqu'au 16 mars, date à laquelle des oppositions ont pu être développées ou posées ou apportées. Nous attendons maintenant un retour de cette commission cantonale de la signalisation routière, pour savoir effectivement le nombre, le texte, qui a déposé des oppositions. A ce jour nous ne les avons pas reçues.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions ? Oui, Monsieur Parvex !

Intervention de Parvex Romain: Romain Parvex, Groupe PDC. Donc ma question sera un peu complémentaire à celle de Madame Chervaz. Concernant, elle a parlé principalement du camp de ski, mais donc ces activités extrascolaires ne concernent pas uniquement le camp de ski, ça serait toute sortie extrascolaire, également des fournitures scolaires. Alors est-ce qu'une projection, une analyse a déjà été faite par le Conseil Municipal pour maintenir ces acquis et toutes ces activités.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Monsieur Turin !

Intervention de Turin Olivier: Oui, Olivier Turin pour la Municipalité. Alors vous avez parfaitement raison Monsieur Parvex, les impacts de cet arrêté fédéral, enfin de cette décision ne se cantonnent pas aux sorties à ski, mais concernent toutes les activités sportives, culturelles qui sont évidemment très très précieuses pour le développement de notre jeunesse, mais également pour les fournitures scolaires. Donc, pour l'instant on est dans l'attente. Vous savez également que pour l'instant on peut continuer à faire ça, jusqu'au prochain budget donc ça ne s'est pas arrêté du jour au lendemain, ça va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

CONSEIL GENERAL

On est vraiment dans l'attente, comme je l'ai dit à Madame Chervaz, on est vraiment dans l'attente d'instructions, d'informations du Département pour savoir comment réagir. Pour l'instant non, il n'y a pas eu de discussions au Conseil comme par exemple, comment pallier, quel serait le budget ? J'en ai parlé uniquement dans le cas de mon dicastère avec Bertrand Copt le directeur des écoles pour avoir déjà, pour savoir finalement l'aperçu des enjeux en termes financiers, ils sont très importants. C'est difficile d'articuler un chiffre pour l'instant, je ne préfère pas le dire, mais c'est un chiffre qui dépasse les Fr. 100'000.-- évidemment. Et, qu'est-ce que je voulais dire, attendez, j'ai perdu le fil, mais oui, je voulais vous dire également que pour l'instant, par rapport au camp de ski, le camp de ski pour le CO se fait tous les deux ans. Mais le directeur des écoles doit, nous devons inscrire l'école à ce camp de ski de Fiesch déjà une année et demie à l'avance donc on est très impatients de savoir comment résoudre cette situation parce que, évidemment, il faudra qu'on s'inscrive rapidement. Maintenant, on peut commencer à étudier toutes les éventualités par exemple on peut se dire eh bien les parents qui pourraient payer le camp de ski ou d'autres activités culturelles eh bien les enfants continueront à les fréquenter puis les autres ils resteront à l'école. C'est impossible c'est inimaginable pour nous, ce serait discriminatoire. Donc vraiment, il faut qu'on trouve une solution qui permette à tous les enfants de profiter de ces activités sportives et culturelles dans le futur.

Intervention de Gex-Fabry Alexis: Alexis Gex-Fabry du groupe UDC. Moi j'avais une question j'ai aperçu cette semaine dans le bulletin officiel, un projet de construction d'un centre funéraire à Collombey-le-Grand. Donc qui est voisine à mon habitation et voisine à la Chaloupe qui est en construction actuellement. Cette parcelle appartenait à la commune qui l'avait achetée à environ Fr. 100.-- le mètre carré et je voulais voir à combien l'avait revendue la commune, et si cette construction respectait le plan d'aménagement et les habitations qui sont à côté, sachant qu'à côté il y a aussi la Chaloupe, où il y a des enfants en difficulté. Si on met un centre funéraire à côté je voulais voir un peu les conséquences.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à Monsieur Turin.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal merci pour votre question Monsieur le Conseiller général. Donc l'enquête vient de se terminer, il y a des oppositions, le Conseil Municipal va devoir les traiter. En tous les cas, la commune n'a pas vendu le terrain. L'idée c'est de faire un droit de superficie pour la même chose que la Chaloupe. Et puis, il y a des opposants qui ont posé pratiquement les mêmes questions que vous posez là, donc on va analyser le dossier et puis ensuite répondre aux opposants.

Intervention de Gex-Fabry Alexis: Alexis Gex-Fabry, juste sur les plans de la mise à l'enquête, c'est marqué "promis vendu". Donc c'est une promesse de vente, il y a un acte qui a déjà été fait !

Intervention de Turin Alexis: Donc comme je l'ai dit, on va faire en droit distinct et permanent, droit de superficie. Il n'y a pas de vente, c'est un espèce de contrat à longue durée où l'on demande une location mais la propriété du terrain restera toujours en main de la commune. Alors si c'est "promis vendu", c'est une erreur.

Intervention de Vuille Côte: Merci, Madame Cretton !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts, dans le Nouvelliste du 30 novembre 2017 il était mentionné qu'une étude serait lancée en 2018 afin de créer une halle pour "sports de raquette" commune à Collombey-Muraz et Monthey. Celle-ci pourrait voir le jour soit dans le quartier des Vernets, soit à proximité des Perraires. On se pose juste la question de savoir où on en est aujourd'hui dans ce dossier. Merci.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour la Municipalité. On en est presque à nulle part pour l'instant. Non, on en est, il y a eu des rencontres entre les deux commissions sportives des deux communes. On a débattu de l'opportunité de faire effectivement un tennis commun mais pour l'instant on en est au stade d'une étude de faisabilité mais il n'y a ni lieu, ni dimension, ni projets précis pour le moment.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ? Monsieur Sotillo !

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le PDC j'aimerais revenir sur l'école. Je pense que c'est vraiment important que la Municipalité prenne les devants, soit pro-active concernant cet arrêté fédéral puisque l'école est gratuite c'est-à-dire que toutes les activités offertes jusqu'à maintenant aux enfants et que les parents doivent financer d'une manière ou d'une autre, va tomber certainement à 99 %. Donc je pense qu'il serait bon que pour le prochain Conseil Général, nous puissions avoir une projection financière sur les aboutissants de cet arrêté.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. C'est la dernière, je vous rassure. Lors de notre séance du 16 octobre 2017, Madame Delarze, que je remercie encore, avait déposé une résolution concernant la route d'Illarsaz et les problèmes de sécurité liés à cette route. C'est la fin de l'hiver, il a été rude, j'ose imaginer son état. Alors nous demandons au Conseil Communal si l'Etat du Valais avait accusé réception de ces doléances et, ce qui serait encore mieux, si l'Etat du Valais avait décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes sécuritaires liés à cette route. Merci pour votre réponse.

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs alors effectivement donc pour la résolution on n'avait pas eu de nouvelles pendant longtemps de cette résolution pour Illarsaz et puis maintenant on en a parlé dernièrement lors de la présentation sur les déchets pour le village d'Illarsaz, donc d'abord deux choses :

Le cheminement sécurisé qui doit se faire en bordure de route, il sera réalisé cette année comme il figure au budget. On a principalement la question des expropriations à régler, mais le canton est en train de prendre cette question en main, et en parallèle, on a reçu la nouvelle mais alors vraiment elle est toute chaude, qu'en même temps le canton allait refaire le tapis bitumineux à l'entrée aussi d'Illarsaz. Donc on n'avait pas cette information lors de notre rencontre la semaine dernière à Illarsaz, elle est tombée entre deux, donc il y aura en même temps la réfection de la route et le cheminement sécurisé.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas, nous passons au point 13 : les "Divers". Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Madame Olloz.

13. Divers

Intervention de Olloz-Burdet Gabrielle: Bonsoir, Gabrielle Olloz-Burdet pour le Groupe PLR. Le PLR tient à féliciter les trois gagnantes de Collombey-Muraz qui ont remporté le premier prix du concours "CinéCivic" dans la catégorie "Affiches 10-16 ans" ainsi que les professeurs qui leur ont apporté leur aide et soutien. Vous pouvez voir sur le beamer l'affiche et les photos des lauréates, ces photos ainsi que les affiches nous ont été remises à notre demande par les organisateurs de "CinéCivic".

Nous ne pouvons que vivement encourager tous les jeunes de 10 à 25 ans à participer à ce concours pour les futures éditions, que ce soit de manière individuelle, par groupe ou encore par classe. Nous sommes convaincus que, sur le long terme, ce concours aura un impact bénéfique quant à la sensibilisation des jeunes face à leurs devoirs civiques. Merci à la commune, à la direction des écoles ainsi qu'aux enseignants de bien vouloir continuer à promouvoir et encourager les jeunes à y participer.

Intervention de Vuille Côme: Y a-t-il d'autres divers ? Oui, Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid pour le Parti Socialiste Centre-Gauche, concernant l'ancien cimetière, l'aménagement de l'ancien cimetière de Collombey, la rue St-Didier arrive à son terme. Quelle ne fut pas la surprise des voisins de voir apparaître une quinzaine de luminaires éclairant la totalité de l'espace durant la nuit. A l'heure où la tendance est à la diminution de la pollution lumineuse, installer ce genre d'éclairage n'est pas très judicieux. Certains riverains ont même l'impression de se trouver aux abords d'un aéroport tant l'éclairage est visible. Ce genre de situation est à déplorer et nous la mettons sur le manque de dialogue entre la municipalité et la population. Nous avons demandé à l'époque de créer un projet participatif sur cet espace, cela nous a été refusé. D'autres communes comme Chamoson par exemple, ont procédé à un projet participatif. Chez nous, cela aurait sans doute permis d'éviter ce genre d'excès d'une autre époque. Merci.

Intervention de Vuille Côme : Y a-t-il d'autres divers ?

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Je voulais juste apporter un complément par rapport à cette place. Aujourd'hui, tout n'est encore pas fait à savoir que, au niveau de la floraison et tout ça, il y a encore du travail, et par rapport à tout ce qui était éclairage, il n'y a encore rien qui est défini si ça allait rester allumé jusqu'à tard dans la nuit ou pas, ça c'est une discussion que nous avons eue avec les paysagistes, et ça c'est encore une question qui est en suspens de voir avec eux quoi-comment ! Donc voilà, aujourd'hui c'est encore pas fini. Et ça va certainement être adapté encore à savoir si c'est nécessaire ou pas. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que quelqu'un désire encore s'exprimer dans les points divers. Oui, Madame Hohenauer !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer alors le 8 mai 2017, le Groupe PLR et le Groupe des Verts avaient déposé un postulat pour la création d'un jardin partagé qui avait été refusé. Donc depuis, une association a été créée et bientôt ce jardin verra le jour donc nous vous invitons tous à une séance d'information, à la salle des Combles de la Maison de commune à Collombey, le jeudi 12 avril à 19.30 heures pour vous renseigner et vous engager pourquoi pas. Voilà, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que quelqu'un désire encore s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, merci à tous pour votre travail et votre attention. Je clos la séance plénière du Conseil Général. Je prie le Bureau de venir vers moi quelques minutes et je crois également la Cogest auprès de son Président. Nous nous retrouverons pour la prochaine séance ici-même le 18 juin prochain, bonne soirée à tous.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Côme Vuille



LA SECRETAIRE

Maria Encina Fracheboud

